

UNIVERSITÉ ACADIA
Faculté de théologie évangélique
10710 Avenue Hamelin
Montréal (Québec) H2B 2G1
Téléphone (514) 526-2003



GUIDE DES ÉTUDES
AUTOMNE 2023

Faculté de théologie évangélique

Guide des études du premier et deuxième cycle

UNIVERSITÉ

ACADIA

La Faculté de théologie évangélique
est affiliée à l'Université Acadia (Wolfville, Nouvelle-Écosse)
et est reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Code EED : 01-028-B

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé
sans aucune discrimination et uniquement en vue d'alléger le texte

Cette publication était à jour le 2 septembre 2023

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ÉVANGÉLIQUE	1
ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ	3
CORPS PROFESSORAL	3
CHARGÉS DE COURS :	3
PROFESSEURS ASSOCIÉS :	3
HISTORIQUE DE LA FACULTÉ	4
QUI NOUS SOMMES	6
Partenariats	6
Vision	6
Approche pédagogique	6
Corps étudiant.....	7
DÉCLARATION DE FOI	8
RESSOURCES	9
Vie spirituelle et communautaire.....	9
Association des étudiants.....	9
Bibliothèque.....	9
Conférences, retraites, ateliers.....	9
Résidence.....	9
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	11
ADMISSION	13
CONDITIONS D'ADMISSION	13
Premier cycle	14
Deuxième cycle	14
Le comité des études.....	14
Cas particuliers d'annulation d'admission.....	14
INSCRIPTION	14
Cours ID 7000	15
Limites de durée des études.....	15
DROITS ET FRAIS À ACQUITTER	16
Frais administratifs	16
Droits de scolarité.....	16
Autres frais dus chaque session	16

Autres frais	16
Paiement des frais	16
REMBOURSEMENT DES DROITS ET DES FRAIS À ACQUITTER	17
AIDE FINANCIÈRE	17
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	17
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	19
ANNÉE ACADÉMIQUE	21
CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS	21
Étudiant à temps plein et temps partiel - statut et session	21
Cycle 1	21
Cycle 2	21
Étudiant libre (avec crédits – hors programme).....	21
Auditeur (sans crédit)	22
COURS	22
ÉTUDES À DISTANCE	22
Cours en différé	22
Journal de bord	22
CRÉDIT	23
TRANSFERT DE CRÉDITS ET ÉQUIVALENCE.....	23
STAGES.....	23
ÉVALUATION	23
SYSTÈME DE NOTATION	24
Notation des cours	24
Moyenne cumulative	24
DEMANDE DE CHANGEMENT DE COURS	24
NORMES DE RÉUSSITE	25
Réussite à un cours	25
Réussite à un programme.....	25
PROBATION	25
ASSISTANCE AU COURS.....	26
RELEVÉ DE NOTES	26
AUTRES RÈGLEMENTS	26
Validation des prérequis linguistiques (langues bibliques)	26

Comportement	26
Intégrité académique.....	27
Discipline et situations non prévues au règlement.....	29
Babillard	29
DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PREMIER CYCLE	31
CERTIFICAT EN RELATION D'AIDE (CRA)	33
CERTIFICAT D'ÉTUDES BIBLIQUES (CEB)	34
BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE (B.Th.)	35
DESCRIPTION DES COURS DU PREMIER CYCLE	37
LANGUES BIBLIQUES	39
ÉTUDES BIBLIQUES	39
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE	40
THÉOLOGIE	41
MINISTÈRE CHRÉTIEN	42
TRAVAUX DIRIGÉS	44
COURS HORS PROGRAMME	44
DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU DEUXIÈME CYCLE	45
MAÎTRISE ÈS ARTS (THÉOLOGIE)	47
MAÎTRISE ÈS ARTS (TRADUCTION DE LA BIBLE)	48
MAÎTRISE EN DIVINITÉ	49
MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (M.Th.)	50
MAÎTRISE EN THÉOLOGIE PRATIQUE (M.Th.P.)	51
DESCRIPTION DES COURS ET SÉMINAIRES POUR LE M.TH.	53
COURS ET SÉMINAIRES OBLIGATOIRES	55
COURS ET SÉMINAIRES À OPTION	55
SÉMINAIRE DE RECHERCHE ET DE RÉDACTION (MT 8806)	57

EXAMENS DE SYNTHÈSE (MT 8816)	61
GUIDE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DU MÉMOIRE	67
ANNEXES	V
[ANNEXE 1]- SUJET DU MÉMOIRE PROPOSÉ.....	vii
[ANNEXE 2] - [MODÈLE DE PAGE TITRE].....	viii
[ANNEXE 3] - [IDENTIFICATION DU JURY – Mémoire 12 ou 15 crédits].....	ix
[ANNEXE 4] - AUTORISATION DE DIFFUSION.....	x
[ANNEXE 5] - AUTORISATION DE REPRODUIRE DES TEXTES	xi
[ANNEXE 6] - AVIS DE DÉPÔT DE L'ORIGINAL DU MÉMOIRE	xii
[ANNEXE 7] - JOURNAL DE BORD	xiii

Faculté de Théologie Évangélique

ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ**DIRECTION :**

Président	M. Jeff LAURIN
Doyen	M. Dominique ANGERS
Vice-Doyen	M. Jean MAURAI
Directeur	M. Éric WAECHTER

Directeur du 1^{er} cycle M. Éric WAECHTER

Directeur du 2^e cycle M. Jean MAURAI

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE :

Secrétariat	Mme Annick BORY
Développement	M. Steven LASCOMBE
Bibliothécaire	M. Steven LASCOMBE
Comptable	Mme Diane TASSE

Assistante académique 2^e cycle Mme Alaina DI STAULO

CORPS PROFESSORAL**PROFESSEURS :**

- **Dominique ANGERS**, Ph.D. (Université de Strasbourg) – Nouveau Testament, Homilétique.
- **Jacques BOULET**, Ph.D., Bible hébraïque et sémitique du nord-ouest (Université de Toronto); M.A. en études théologiques, double concentration : langues bibliques et Ancien Testament (Regent College); Certificat biblique (Bodenseehof Bible School); B.Sc. en ingénierie physique (Université d'Alberta) – Langues bibliques et Théologie Systématique.
- **Amar DJABALLAH**, Ph.D. (Paris I - Sorbonne) - Études bibliques, Herméneutique.
- **Jean MAURAI**, Ph.D. (McGill University) – Ancien Testament & Hébreu.
- **Paul MILLEMANN**, D.E.S.S Psychologie clinique et Pathologique (Université de Savoie) M.Th. (Faculté Jean Calvin) ; Ph.D. (Faculté Jean Calvin, en cours).

- **Daniel TIMMER**, Ph.D. (Trinity International University, Chicago – Ancien Testament et méthodologie.
- **McTair WALL**, Ph.D. (FLTE) – Missiologie.

CHARGÉS DE COURS :

- **Ofelia BEJARANO**, MA – Relation d'aide
- **Julie BÉRUBÉ**, M.A. – Histoire ecclésiastique
- **Philippe BONICEL**, B.Th. (FLTE), (Toronto Baptist Seminary).
- **Jeanne DJABALLAH**, M.Th. (Université Acadia) - Culte, Musique dans l'Église, Anglais théologique.
- **Franky NARCISSE**, Baccalauréat Ès Arts-Majeur Bible, Mineur Sciences Religieuses (Université de Montréal), Maîtrise en Théologie (FTE).
- **Jean ZOELLNER**, M.Div. (Westminster Theological Seminary), S.T.M. (McGill), professeur à l'Institut Farel - Théologie systématique.

PROFESSEURS ASSOCIÉS :

- **Pierre CONSTANT**, Ph.D. (Trinity International U.) – Nouveau Testament.
- **Wesley PEACH**, Ph.D. (Université de Montréal) – Théologie pratique.
- **David ROWLEY**, Ph.D. (FLTE, en cours).
- **Ken STEWART**, Ph.D. – Histoire ecclésiastique.

HISTORIQUE DE LA FACULTÉ

Origines baptistes du Centre d'études théologiques évangéliques (CÉTÉ)

Au cours des années 1960-70, le projet d'un centre de formation pastorale de niveau universitaire devient un besoin évident aux yeux des membres des Églises de l'Union d'Églises baptistes françaises au Canada. Le Centre de Formation Biblique à Québec, dirigé par le pasteur Charles Foster de 1967-71, constitue une première expérience en ce sens.

Le CÉTÉ reconnu par l'Université Acadia

Grâce à l'initiative du Dr. Maurice Boillat, pasteur et ancien secrétaire général de l'Union et premier professeur d'homilétique de notre institution, la Faculté de théologie (Divinity School) de l'Université Acadia, en Nouvelle-Écosse, se montre intéressée par le projet d'un centre de formation à Montréal qui serait affilié à cette université. Grâce au travail acharné et éclairé du pasteur John Gilmour, les autorités de l'université approuvent le projet le 10 novembre 1980. Dieu fait bien les choses : le Dr. J. Perkin, président de l'Université Acadia, s'intéresse personnellement au dossier.

En outre, l'expérience dans l'enseignement secondaire francophone au Québec et au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation du pasteur Gilmour s'avère précieuse. C'est ainsi qu'à l'été 1982 sont offerts, rue Ontario à Montréal, les premiers cours par le Centre d'études théologiques évangéliques (CÉTÉ – nom de la Faculté jusqu'en mai 1994). Le pasteur W. Nelson Thomson est le premier directeur d'études du Centre. En 1986, avec l'aide des baptistes canadiens, l'édifice de l'avenue Papineau est acquis pour y loger les bureaux de l'Union et les locaux du Centre.

Développement et changement de nom

En 1987, le CÉTÉ fait appel à un deuxième professeur à temps plein en la personne du Dr. Amar Djaballah, jusque-là professeur au Toronto Baptist Seminary. En 1992, il succède au Dr. Thomson comme doyen de la Faculté. En 1993, le Dr. Richard Loughheed s'ajoute comme troisième professeur à temps plein. L'année suivante (1994), la Faculté ajoute à son unique programme (le B.Th.) deux certificats (biblique et relation d'aide) ainsi qu'une maîtrise en théologie. Cet élargissement des programmes coïncide avec un changement de nom en septembre 1994 : le CÉTÉ devient la Faculté de Théologie Évangélique.

En septembre 1997, M. Wilfred Buchanan se joint à la Faculté comme quatrième professeur à temps plein, tout en assumant les responsabilités de registraire. En mai 1999, la Faculté remet ses deux premiers diplômes de maîtrise – grade de M.Th. octroyé par l'Université Acadia. La Faculté est officiellement une corporation depuis le 15 février 2006. Merci à tous ceux qui ont prié et soutenu dans cet effort. Cette nouvelle étape dans la vie de la Faculté est décisive et lui permettra de se développer pleinement et de servir tous les besoins en fait de formation. Elle s'ouvre pareillement à toutes les Églises et dénominations du Québec et d'ailleurs.

De nouveaux acteurs et partenaires

En 2015, le doyen Djaballah passe le témoin à une nouvelle équipe. Le pasteur Jeff Laurin (du mouvement La Bible Parle) devient président, le Dr. Meine Veldman doyen, et le pasteur Philippe Bonicel agit en tant qu'administrateur.

Le 11 octobre 2018, l'Institut de théologie réformée FAREL signe une entente de collaboration avec la Faculté. Désormais, FAREL recommande aux candidats au pastorat et aux membres des Églises réformées désireux de poursuivre des études avancées en théologie de le faire comme étudiants et étudiantes de la FTE.

À l'automne 2019, une nouvelle étape est franchie dans la restructuration de la Faculté en vue de son développement et de son expansion. Un directeur administratif, Daniel Saglietto, entre en poste. Il dirige une belle équipe, composée d'un bibliothécaire (Yann Larivière), d'une

comptable (Diane Tassé) et d'un chargé du développement (Steven Lascombe).

À l'été 2020, le Dr. Jean Maurais entre en fonction en tant que professeur d'Ancien Testament, responsable du deuxième cycle et vice-doyen. Alaina Di Staulo, une ancienne étudiante, l'assiste dans la gestion des programmes de maîtrise. Le Dr. Dominique Angers, qui enseigne le Nouveau Testament et la théologie pratique depuis septembre 2016, devient doyen. Une nouvelle équipe décanale se met ainsi en place : en plus des trois personnes susmentionnées, Daniel Saglietto prend la responsabilité du premier cycle.

À l'été 2022, un couple arrive de France pour prêter main forte à l'équipe en place : Eric Waechter devient directeur de la Faculté et responsable du premier cycle (Daniel Saglietto étant rentré en France) ; son épouse Annick est adjointe administrative. Élargissant le rôle du directeur, Monsieur Waechter ajoute de nouvelles dimensions au travail de la FTE : il agit comme agent de liaison avec les Églises et conseiller d'orientation auprès des étudiants qui se destinent au ministère.

QUI NOUS SOMMES

La Faculté de Théologie Évangélique (FTE) est un centre d'enseignement théologique de niveau universitaire situé à Montréal et affilié à l'Université Acadia (Nouvelle-Écosse). Elle est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

La FTE est une faculté confessionnelle se situant dans la tradition protestante évangélique. Elle est « interdénominationnelle » et favorise le dialogue entre professeurs et étudiants issus de diverses familles d'Églises.

Partenariats

La FTE jouit d'un partenariat privilégié avec trois entités : la famille d'Églises La Bible Parle, l'Union d'Églises Baptistes Francophones du Canada et l'Institut de théologie réformée Farel. Ces partenaires sont actifs à plusieurs égards, notamment :

- par leur soutien financier de la FTE
- par leur participation au CA de la FTE

La FTE ne bénéficie d'aucune subvention gouvernementale. En tant que corporation à but non lucratif, elle est entièrement financée par les frais de scolarité des étudiants et, surtout, par les dons provenant de particuliers, de fondations, d'Églises et de partenaires.

Vision

Nous voulons inculquer à nos étudiants une juste compréhension de l'Écriture et une vision profondément chrétienne du monde afin qu'ils aient un impact optimal dans l'Église et la société, par la puissance de l'Esprit et à la gloire de Dieu. En tant que centre d'enseignement de niveau universitaire, nous visons bien davantage que la transmission d'un contenu théologique précis ; nous mettons l'accent sur l'acquisition d'une méthode d'étude rigoureuse de la Bible et de la théologie et une appropriation personnelle de la vérité biblique. Nous avons pour objectif de développer la pensée théologique évangélique de

notre époque par divers moyens : conférences, séminaires, colloques, recherche (cycles supérieurs, centres de recherche rattachés à la Faculté), publications, et d'autres moyens adéquats.

La FTE a toujours privilégié les disciplines fondamentales que sont les études bibliques (l'exégèse) et la théologie (biblique, historique, systématique), et elle continuera de le faire, à une époque où les facultés de théologie ont tout intérêt à développer des domaines d'expertise.

Nos formations visent les chrétiens en général et les responsables en particulier, au sein de la francophonie évangélique, à commencer par le Grand Montréal. Nous avons mis en place divers outils technologiques nous permettant d'équiper le plus grand nombre de chrétiens possible, bien au-delà de nos frontières. En partenariat avec diverses Églises, la FTE contribue à la mission de formation de celles-ci, aux niveaux local, national et partout dans le monde. Elle cherche ainsi à répondre aux besoins de la diversité confessionnelle évangélique (en offrant des volets confessionnels dans les programmes de formation), tout en œuvrant à maintenir l'unité du corps du Christ.

Approche pédagogique

Nous croyons que la formation des responsables et des chrétiens en général comporte trois aspects : la transformation de la personne (le « savoir être »), l'acquisition de connaissances (le « savoir ») et le développement de compétences utiles sur le terrain (le « savoir-faire »). Bien que ces trois aspects ne puissent pas être complètement dissociés, le rôle de la FTE se concentre principalement sur la transmission de connaissances bibliques et théologiques tout en proposant aux étudiants qui le demandent un accompagnement individuel vers le ministère.

Grâce à l'action divine, de telles connaissances déboucheront à la fois sur une vie transformée et sur un service efficace dans l'Église et dans la société. Toutefois, la FTE encourage ses étudiants à ajouter à leur parcours académique une formation « de terrain » se déroulant sous la supervision de responsables chrétiens expérimentés. Idéalement, une telle

formation pratique, dispensée de manière limitée par la FTE (seul le programme de M.Div. comporte un stage supervisé), comprendra une période d'apprentissage auprès d'un mentor et la possibilité de découvrir et d'exercer ses dons dans le cadre d'un ministère.

Par conviction, les professeurs de la FTE rattachent explicitement les disciplines pratiques (ministère, évangélisation, homilétique, relation d'aide et ainsi de suite) à leurs ancrages bibliques et théologiques. Ils rejettent une approche purement pragmatique qui contredirait la suffisance et la puissance de l'Écriture. Loin d'être mises de côté ou reléguées au second plan, les disciplines pratiques sont enseignées sous un angle résolument biblique. Sur le plan confessionnel, la FTE est profondément attachée à la grâce souveraine de Dieu, à la centralité de la Bonne Nouvelle dans l'Écriture et dans la vie chrétienne et à la doctrine de l'autorité et de l'inerrance de l'Écriture. Les formations de la FTE s'appuient sur la conviction que l'Écriture sainte doit orienter et dynamiser la vie entière des Églises et des croyants.

À l'intérieur d'un cadre confessionnel auquel nous tenons, nous encourageons l'analyse et l'évaluation de points de vue divers, dans une optique universitaire. Ainsi, les professeurs défendent parfois des positions théologiques différentes de celles de leurs collègues. En outre, chaque professeur expose ses étudiants à des positions autres que les siennes, dans un esprit d'ouverture et de respect. Les professeurs de la FTE restent au fait des recherches universitaires les plus récentes dans leur discipline respective.

Corps étudiant

Le corps étudiant de la FTE est extrêmement dynamique et diversifié : a) sur le plan ethnoculturel (dans l'axe de la riche diversité qui

existe au sein de la francophonie, tout particulièrement dans ses multiples expressions en région montréalaise); b) quant à ses nombreuses affiliations dénominationnelles (qui débordent largement des réseaux de ses trois partenaires principaux); c) il inclut toute la fourchette d'âges, des jeunes diplômés du CÉGEP jusqu'aux retraités; d) il ne cesse d'intégrer de nouveaux profils grâce à une formation à distance qui trouve des échos à travers la francophonie.

Quatre types d'étudiants se côtoient harmonieusement à la FTE et sont encouragés à profiter des formations que nous proposons : a) ceux qui visent un ministère vocationnel qui devra être validé par leur Église ou dénomination (pasteur, missionnaire, enseignant, etc.) ; b) ceux qui cherchent à se former pour mieux servir dans leur Église locale ou ailleurs, sans que ce service ne constitue un ministère vocationnel ; c) ceux qui souhaitent simplement s'instruire à travers l'étude de l'Écriture et de la théologie, dans le cadre de leur développement personnel ou de leur cheminement spirituel; d) des étudiants dans l'une des quatre universités publiques montréalaises qui suivraient leurs crédits optionnels à la FTE.

Le volet de formation à distance (en format vidéoconférence) est en pleine expansion. Il permet à la FTE d'atteindre des personnes situées à tout endroit au Québec et au Canada, mais aussi à l'étranger, à travers la Francophonie. Le mode de suivi des cours est offert de manière variée à la FTE : sur site en présentiel, à distance en direct par zoom ou à distance en différé. Les cours comme les examens sont possibles à distance dans de bonnes conditions. La grille des horaires, disponible sur le site fteacadia.com en début de session, indique les modes de suivi offerts pour chaque cours.

DÉCLARATION DE FOI

Nous croyons :

1. Que les soixante-six livres des Saintes Écritures sont divinement inspirés, qu'ils sont l'infaillible Parole de Dieu. Ils sont l'autorité finale pour la foi et la vie de chaque jour. La Bible, dans les textes originaux, est entièrement digne de foi et inerrante dans tout ce qu'elle affirme.

2. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit.

3. Que Dieu est créateur de tout, sauf du péché : qu'il a créé l'homme en son image, mais que la désobéissance de celui-ci a entraîné la condamnation, la corruption et la mort.

4. Que Jésus, notre Seigneur, est vrai Dieu de toute éternité. Qu'il a été conçu du Saint-Esprit, qu'il est né de la vierge Marie et qu'il est vrai homme sans péché ; que les Saintes Écritures présentent comme objet de foi, son enseignement, ses miracles, sa mort expiatoire, sa résurrection corporelle et son retour personnel et visible, en puissance et en gloire.

5. Que le salut est par grâce : c'est le processus complet par lequel Dieu justifie, régénère, sanctifie et glorifie tout pécheur qui se confie en lui sur la seule base de l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Par la justification et l'adoption, nous sommes faits sujets du Maître et enfants du Père.

6. Que le Saint-Esprit habitant en nous, nous rend capables par sa puissance, de servir, de témoigner pour lui et de vivre la vie chrétienne.

7. Que l'unité de tous les croyants est dans le Saint-Esprit et qu'ensemble, ils forment le Corps du Christ, qui est l'Église.

8. Que le baptême par immersion et la Sainte Cène sont les deux ordonnances (ou symboles) devant être observées par l'Église locale en obéissance au commandement de notre Seigneur.

9. Que la liberté de culte est pour tous. La nature même de la foi comme engagement personnel dicte, en particulier, notre souci de la liberté religieuse *pour tous*.

10. Qu'il existe un monde spirituel où les anges, bons ou mauvais, exercent leur activité.

11. Qu'il y aura une résurrection corporelle des justes et des injustes : pour les uns, une résurrection pour la vie éternelle, pour les autres, une résurrection pour la condamnation éternelle.

RESSOURCES**Vie spirituelle et communautaire**

Le climat de la Faculté, comme celui de toute communauté chrétienne, dépend d'une part du niveau de maturité spirituelle de ses membres, d'autre part de l'esprit de fraternité et de collaboration qui les habite. C'est pourquoi le personnel de la Faculté, voulant garder ouverte et positive la communication avec les étudiants, encourage les rencontres (sur rendez-vous) entre les personnes directement impliquées dans une question ou un grief personnel par exemple. Les responsables pastoraux peuvent à cet égard être d'une aide précieuse. Dans l'éventualité où ces rencontres ne portent pas fruit ou qu'elles ne soient pas envisageables, une démarche peut être entreprise auprès du directeur.

Dans le cas d'un sujet concernant l'ensemble des étudiants (suggestions, divergences de vues, etc.), leur représentant élu peut communiquer avec le directeur en vue d'une solution satisfaisante pour tous.

Association des étudiants

L'Association des étudiants de la Faculté a été créée dans le but de faciliter la communication entre les étudiants et la direction. Chaque année, quatre étudiants sont élus comme représentants. À deux reprises, pendant le trimestre, tous les étudiants se rencontrent et discutent des projets à venir, d'une activité passée ou de toute autre chose qui concerne la vie étudiante. L'Association gère un léger budget afin de rendre possible toutes activités ou décisions communautaires futures qui demanderaient un certain capital. Sa mission est avant tout de maintenir l'esprit du corps en maintenant l'unité dans la diversité (1 Co 12.12-13).

Bibliothèque

La *Faculté de théologie évangélique* met à la disposition de sa communauté académique les ressources de sa bibliothèque (plus de 30 000 livres). Celle-ci comprend plusieurs collections de livres ainsi que du matériel didactique non-imprimé. Signalons les collections suivantes : générale, référence, périodiques, articles historiques et livres réservés. À partir de l'été 2023, elle comptera aussi sur une collection électronique, Digital Theological Library 2, comprenant 1,400 000 livres et plusieurs dizaines de millions d'articles de périodiques.

Les étudiants, les diplômés, les ouvriers des Églises partenaires et les membres du personnel ont accès aux collections et aux services offerts par la bibliothèque à condition d'en observer strictement les règlements.

Conférences, retraites, ateliers

À intervalles réguliers, notre Faculté invite le public chrétien à écouter des conférenciers de arque. Les étudiants peuvent également profiter des occasions ainsi offertes pour s'enrichir spirituellement et intellectuellement. La retraite annuelle est aussi une occasion de rassembler étudiants, professeurs et personnel de la FTE. De plus, certains ateliers participatifs sont proposés dans des plages horaires entre les cours pour favoriser la réflexion et les discussions autour d'enjeux théologiques et/ou pratiques.

Résidence

La Faculté ne possède pas de résidence ; les étudiants et les candidats doivent donc trouver leur propre logement.

Renseignements généraux

ADMISSION

Tout candidat qui désire étudier à la *Faculté de Théologie Évangélique* doit soumettre une demande d'admission à partir du site internet www.fteacadia.com. Une fois **complété**, le dossier du candidat sera étudié par le responsable du cycle et une réponse lui sera donnée dans un délai maximal de 60 jours.

Dans le cas d'admissions **d'étudiants internationaux** qui veulent étudier sur place à Montréal, l'admission se fait pour le trimestre d'automne. Voir le calendrier académique pour les dates limites pour soumettre une demande d'admission dans les temps.

CONDITIONS D'ADMISSION

Exigences concernant le niveau de français pour l'admission à la FTE

Tout candidat à l'admission qui n'aura pas obtenu un diplôme collégial (ou équivalent) dans un établissement francophone canadien devra se soumettre au test de français international (TFI, <https://www.ets.org/tfi>, <https://etudier.uqam.ca/TFI>) et réussir ce test avec un résultat d'au moins **785 sur 990** pour une admission au premier cycle, et d'au moins **850 sur 990** pour une admission au second cycle OU fournir des preuves suffisantes de sa compétence en français. Il sera de la responsabilité de l'étudiant de passer ce test et de transmettre les résultats à la FTE.

Précisions pour le test de français en vue de l'admission en premier cycle (CEB, CRA, B.Th.) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 605**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (785-990) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 605 entre 780**, sa candidature sera acceptée sous condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/>) et au cours « Rédiger en Français »

(<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/>). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

Récapitulatif pour le 1er cycle - test de français

Score TFI	Score Bright	Décision FTE
≥ 785	≥ 4.4	Admis sans cours de FLE
605 – 780	2.5 – 4.3	Admis sous condition d'inscriptions au cours FLE « Français écrit 2 » et « Rédiger en Français ».
< 605	< 2.5	Admission refusée

Précisions pour le test de français en vue de l'admission en second cycle (M.A., M.Div., M.Th.) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 745**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (**850-990**) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 750 entre 845**, sa candidature sera acceptée sous condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/>) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/>). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir à l'administration un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

Récapitulatif pour le 2e cycle – test de français

Score TFI	Score Bright	Décision FTE
≥ 850	≥ 4.6	Admis sans cours de FLE
750 - 845	4 – 4.5	Admis sous condition d'inscriptions au cours FLE « Français écrit 2 » et « Rédiger en Français ».
< 750	< 4	Admission refusée

Le comité des études peut accorder une exemption d'évaluation si le dossier complet atteste que le candidat répond aux exigences de français de la FTE.

Premier cycle

Pour satisfaire aux conditions d'admission, il faut répondre à l'exigence académique générale, soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Université Acadia.

Le candidat adulte qui ne répond pas à cette exigence pourrait, après examen de son dossier par le comité des études, voir sa demande acceptée s'il s'inscrit à des cours probatoires (jusqu'à concurrence de 4) qui lui seront proposés par son responsable de cycle. Certains ou la totalité de ces cours pourraient être propédeutiques et/ou de méthodologie et pourraient, à la demande du responsable de cycle, être pris dans une autre institution. La Faculté désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans et plus qui a mis un terme à la fréquentation continue du système scolaire pendant au moins deux années consécutives au moment de la demande d'admission.

Dans certains cas, la réussite du cours ID 7000 (Préparation aux études théologiques) peut être exigée comme condition d'admission aux programmes de 1^{er} cycle.

Deuxième cycle

La Faculté de Théologie Évangélique de Montréal offre trois programmes de maîtrise.

Le programme de maîtrise en arts ès théologie (M.A. Théologie) requiert un Baccalauréat ès arts ou son équivalent d'une université reconnue avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle.

Le programme de maîtrise en divinité (M.Div.) requiert un diplôme de premier cycle avec une moyenne générale de 2.00 (C) ou plus dans une institution accréditée.

Le programme de maîtrise en théologie (M.Th.) fait suite au baccalauréat en théologie (B.Th.) ou à un diplôme et/ou des travaux de recherches reconnus équivalents par l'université Acadia. La scolarité antérieure du candidat doit normalement avoir comporté au minimum les enseignements suivants : 6 crédits d'hébreu, 9 crédits de grec néotestamentaire, 6 crédits en théologie systématique, 6 crédits en histoire ecclésiastique, 6 crédits en Ancien Testament, 6 crédits en Nouveau Testament, 6 crédits en ministère de l'Église. Les études du baccalauréat doivent avoir été réussies avec une moyenne minimale de B.

Le candidat doit être en mesure de lire l'anglais. Un examen d'anglais est administré à tous les étudiants pendant le processus d'admission. Ceux qui n'obtiennent pas la note de passage ne pourront pas être admis à certains programmes ou devront suivre, selon le cas, un ou deux cours d'anglais théologique. Si le sujet du mémoire l'exige, l'étudiant doit pouvoir lire le latin et/ou l'allemand.

Le comité des études

Le comité des études (composé du vice-doyen de la Faculté et des responsables de cycle) examine le dossier d'admission et juge si les conditions d'admission sont réunies, ou s'il y a matière à des études complémentaires, auquel cas il recommandera un régime probatoire (voir la section *Probation*) à la fin duquel la décision finale sera prise.

Cas particuliers d'annulation d'admission

L'admission accordée à un étudiant peut se voir annulée si celui-ci ne respecte pas certaines conditions liées aux inscriptions (voir la section suivante *Inscription*).

INSCRIPTION

L'admission n'est pas une inscription. Le candidat dont la demande d'admission aura été acceptée devra remplir le formulaire de la Faculté indiquant les cours qu'il désire suivre. Ce formulaire doit parvenir à la Faculté, dûment rempli, dans les délais réglementaires qui lui sont indiqués dans le calendrier académique disponible sur le site fteacadia.com.

Une fois admis, l'étudiant qui ne s'inscrit pas à un cours dans l'année qui suit l'acceptation de sa demande d'admission (soit au trimestre d'automne ou d'hiver) verra son admission annulée.

L'étudiant admis qui a suivi un ou plusieurs cours mais qui ne s'inscrit plus pendant deux ans voit son admission annulée et doit repasser par l'admission avant de redevenir éligible à l'inscription.

L'étudiant admis au programme de maîtrise est tenu de s'inscrire à chaque session de l'année (été, automne, hiver) jusqu'à la fin de son programme (pour les étudiants de M.Th.: soutenance du mémoire de maîtrise, acceptation et, le cas échéant, corrections rentrées dans les exemplaires remis à la Faculté) sous peine de fermeture de dossier (voir exception dans la section *Suspension des études*).

Grâce à une entente inter-universitaire, les étudiants inscrits à d'autres universités pourraient suivre nos cours et les faire créditer par leur propre institution. S'adresser d'abord à l'administration pour l'attestation nécessaire et ensuite faire la demande auprès de l'université (et, le cas échéant, la faculté) où l'inscription est faite.

Cours ID 7000

L'inscription au cours ID 7000 (Préparation aux études théologique) est obligatoire pour tous les étudiants dès leur premier trimestre (sauf si le cours n'est pas offert). La réussite du cours est nécessaire pour la poursuite des études. En cas d'échec, l'étudiant devra se retirer de son programme.

Limites de durée des études

Premier cycle

L'étudiant qui est admis au premier cycle, dans le programme de baccalauréat (B.Th.), dispose de sept années pour compléter son programme. Les programmes de certificats (CEB, CRA) ne sont pas soumis à une telle exigence.

Deuxième cycle

L'étudiant qui est admis au cycle supérieur

dispose de deux ans (six sessions) pour terminer son programme s'il est à temps plein pour un programme de 60 crédits et cinq ans s'il est à temps partiel. Les étudiants admis à un programme de 90 crédits disposent de trois ans (neuf sessions) pour compléter leur programme à temps plein et sept ans à temps partiel.

Suspension des études

Exceptionnellement, un étudiant à temps plein peut suspendre ses études pour la durée d'une session et rallonger ainsi son temps d'étude d'une session supplémentaire ; l'étudiant à temps partiel peut être autorisé à demander une suspension de ses études à deux reprises (deux sessions), et rallonger ainsi son temps d'étude de deux sessions. La demande doit être faite par écrit, et accompagnée des raisons qui la motivent. Le comité des études prendra la décision qu'il jugera appropriée.

DROITS ET FRAIS À ACQUITTER

Les personnes qui désirent s'inscrire à la *Faculté de Théologie Évangélique* doivent acquitter les droits de scolarité ainsi que les frais afférents. ***La Faculté de Théologie Évangélique se réserve le droit de modifier les droits de scolarité et les frais administratifs sans préavis.***

Frais administratifs

Les frais d'admission et les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation ou d'abandon.

- Frais d'admission (ouverture de dossier) . 75 \$
- Frais d'inscription par cours 65 \$
- Frais pour inscription tardive, par cours .. 25 \$

Droits de scolarité*Premier cycle*

- Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme du premier cycle sont pour chaque cours (sauf ID 7000) de : 370 \$
- Cours ID 7000 100 \$

Deuxième cycle

- Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme du deuxième cycle sont pour chaque cours de : 390 \$

Auditeur

- Les droits de scolarité pour un auditeur sont pour chaque cours de : 140 \$

Autres frais dus chaque session

- Association des étudiants 10 \$
- Services numériques intégrés 59 \$
- Frais technologiques 30 \$
- Évènements 12 \$

Autres frais

- Frais pour retard de paiement 75 \$
- Frais de retard de dépôt de mémoire 100 \$
- Examen de reprise 50 \$
- Examen de validation (langue biblique) .. 50 \$
- Frais pour équivalences si travaux complémentaires, par cours 100 \$
- Frais de diplomation 260 \$
- Relevé de notes supplémentaire 5 \$
- Lettre d'attestation 5 \$

Paiement des frais

Le solde des frais de scolarité doit être entièrement acquitté au moment de l'inscription.

Trop-perçu

Le trop-perçu pour abandon ou changement de cours sera remboursé selon le même mode de paiement utilisé lors de l'inscription des cours en question.

Bourse - paiement par un organisme

Exceptionnellement, l'étudiant qui attend un prêt et une bourse d'un gouvernement extérieur ou d'un organisme extérieur pour payer ses droits de scolarité, peut obtenir de la direction l'autorisation d'en différer le paiement jusqu'à ce qu'il reçoive son prêt ou sa bourse.

Frais impayés

L'étudiant ne pourra être inscrit pour un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement, avant la date officielle de la rentrée de ce trimestre, tous les droits de scolarité exigibles de tout trimestre antérieur.

L'étudiant ne peut obtenir un relevé de notes, ni recevoir un grade, diplôme ou éventuellement un certificat ***s'il n'a pas acquitté les droits de scolarité dus et exigibles, les frais administratifs ou les dettes éventuelles à l'égard de la bibliothèque ou de la librairie de la Faculté.*** La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, des frais additionnels s'ajouteront pour couvrir les frais bancaires chargés par l'institution qui a

refusé le chèque. Le moyen de remboursement sera précisé par la Faculté selon la situation (p.e. chèque visé, mandat postal ou autre).

REMBOURSEMENT DES DROITS ET DES FRAIS À ACQUITTER

Abandon

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité afférents à ce ou ces cours si l'abandon est signifié **par écrit** à l'administration en respectant le délai spécifié dans le calendrier académique disponible sur le site de la FTE. Les frais administratifs ne sont pas remboursables. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. **L'absence au cours ne constitue pas un abandon.**

AIDE FINANCIÈRE

La *Faculté de Théologie Évangélique* est reconnue par le **ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science du Québec** et ses étudiants sont admissibles aux prêts du gouvernement au même titre que les autres étudiants universitaires.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Est considéré comme étudiant étranger tout étudiant qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent.

La Faculté ne pourra accepter aucun étranger, à quelque titre que ce soit, s'il n'est déjà en règle avec les services de l'immigration. Pour plus de renseignements, on demandera le guide pour étudiants étrangers "Étudier au Canada" auprès de l'ambassade canadienne de son pays.

La Faculté n'a pas de résidence et les prêts du gouvernement sont disponibles uniquement aux citoyens canadiens. De plus, les Églises du Québec, souvent très petites, ne disposent pas de bourses. Le candidat d'un pays étranger doit donc sérieusement évaluer ses capacités financières avant de venir étudier au Québec.

Règlements pédagogiques

ANNÉE ACADÉMIQUE

L'année académique se compose de trois trimestres (septembre à décembre, janvier à avril et mai à août).

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Le terme *étudiant* s'applique à une personne qui étudie en vue de développer sa compréhension biblique et théologique pour se rendre plus utile au service du Seigneur, sans nécessairement envisager le ministère pastoral ou missionnaire.

Étudiant à temps plein et temps partiel - statut et session

Les statuts « temps plein » ou « temps partiel » définissent le statut de l'étudiant vis-à-vis du nombre de cours auxquels il est inscrit lors d'une session. Une telle catégorisation ne concerne alors que les sessions d'automne et d'hiver. Lors de la session d'été, l'étudiant conserve le statut qu'il possédait lors de la session précédente.

Cycle 1

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

Cycle 2

L'étudiant admis au programme de maîtrise est tenu de s'inscrire à chaque session de l'année (été, automne, hiver) jusqu'à la fin de son programme (pour les étudiants à la maîtrise: soutenance du mémoire de maîtrise, acceptation et, le cas échéant, corrections rentrées dans les exemplaires

remis à la Faculté) sous peine de fermeture de dossier.

M.Div.

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

M.A. & M.Th.

Hors période de rédaction de mémoire

- Un étudiant étant inscrit un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

Pendant la rédaction d'un mémoire

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 12 crédits universitaires (incluant les crédits de rédaction) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à moins de 12 crédits universitaires lors d'une session (incluant les crédits de rédaction) est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

Étudiant libre (avec crédits – hors programme)

L'étudiant libre est inscrit à un ou quelques cours, sans toutefois être inscrit à un programme de la Faculté. Les critères d'admission sont les mêmes que les programmes de 1^{er} et 2^e cycle.

- Un étudiant libre du 1er cycle peut s'inscrire à un maximum de cinq cours.
- Un étudiant libre du second cycle pourra s'inscrire à un maximum de dix cours.

L'étudiant qui souhaiterait éventuellement poursuivre ses études dans un programme régulier devra s'assurer que les cours complétés hors programme puissent s'inscrire dans celui-ci.

Auditeur (sans crédit)

Il s'agit d'un étudiant qui assiste aux cours sans être inscrit à un programme diplômant. Il n'est ainsi soumis à aucune exigence de lecture, de travail ou d'examen dans le cours où il est inscrit. En contrepartie, ce statut ne confère aucun crédit universitaire.

COURS

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes ; il est identifié par un sigle propre au programme.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours peut être considéré obligatoire ou à option.

Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours.

Un cours est dit *hors programme* s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Un tel cours peut être imposé à l'étudiant par la Faculté (un *pré requis*) ou être choisi par lui.

Pour qu'un cours puisse être offert, il faut normalement un minimum de six étudiants inscrits.

ÉTUDES À DISTANCE

À noter qu'un étudiant étranger qui étudie à la FTE après l'obtention d'un permis d'étude et d'un CAQ doit suivre ses cours en présentiel sauf s'ils ne sont pas offerts dans ce mode. Un étudiant qui veut suivre son programme à distance, même au Canada, n'est pas éligible pour un permis d'études ou un CAQ.

Cours en différé

Certains des cours peuvent être suivis hors de leur plage horaire en visionnant les enregistrements. Ce type de formation exige une grande autonomie et beaucoup de discipline de la part de l'étudiant. Celui-ci n'ayant pas accès directement au professeur ou d'interaction avec lui, il doit se tourner vers d'autres méthodes de communication.

Il est fortement recommandé de visionner les enregistrements des cours de manière régulière, la semaine même où ils sont mis en ligne. Ceci permettra de progresser au même rythme que la classe et surtout d'être au fait des consignes ou autres conseils qui sont donnés en classe en lien avec les travaux et le bon déroulement du cours.

L'étudiant est alors soumis aux mêmes règlements pédagogiques que les étudiants qui suivent le cours en direct, comme indiqué dans le syllabus du cours. Le visionnement du cours se fait sur la plateforme d'enseignement de la FTE pendant le trimestre où le cours est offert.

Journal de bord

Les étudiants à distance (en direct ou différé) doivent tenir un « journal de bord » qui inclura les éléments suivants (voir modèle en annexe 7) :

- Les sessions du cours qui ont été visionnées avec un descriptif rencontrant les exigences du professeur.
- Les lectures qui ont été faites (liste de livres/articles avec pourcentage complété)

Ce journal de bord doit être remis au professeur avant la date de fin de cours

(habituellement la date de l'examen final). Ce journal représente le minimum requis des étudiants à distance, même si aucun point n'est accordé pour cet exercice. Le professeur est libre d'exiger que des descriptions supplémentaires soient fournies dans ce journal. Le professeur peut aussi demander à voir le rapport de lecture à certains intervalles pendant le cours afin de s'assurer que les lectures appropriées ont été faites.

CRÉDIT

Le crédit est une unité qui permet à la Faculté d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Les cours de la Faculté comprennent presque toujours trois crédits.

TRANSFERT DE CRÉDITS ET ÉQUIVALENCE

L'étudiant qui désire transférer des crédits ou obtenir une équivalence pour des études antérieures doit en faire la demande au comité des études et fournir les pièces justificatives appropriées. **Les relevés de notes doivent être envoyés de l'institution concernée directement à la Faculté.**

Toutefois, veuillez prendre note que pour obtenir un diplôme de la FTE (Université Acadia), l'étudiant doit obtenir un minimum de 50% des crédits à notre institution. Les crédits transférés devront satisfaire aux conditions d'équivalence de l'Université Acadia. Pour être éligible au transfert, un cours doit avoir reçu au minimum la note de C- (60%).

Pour qu'un transfert de crédit ou qu'une équivalence de cours soient accordés, on considère la note reçue, les objectifs, le contenu et le niveau du cours, ainsi que la formation de l'enseignant. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits. Des travaux de mise à niveau pourraient être requis, ce qui pourrait entraîner des frais administratifs.

Le relevé de notes fera état du transfert de crédits ou de l'équivalence accordée. Le cours du programme pour lequel on a reconnu un transfert de crédits (ou une équivalence) demeure au relevé de notes de l'étudiant avec le nombre de crédits, mais l'indication "TC" (ou "EQ") tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés comme acquis dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

STAGES

Les stages supervisés sont sous la responsabilité du milieu ecclésial de l'étudiant, ou de l'organisation chrétienne pour laquelle il travaille. La Faculté collabore avec les responsables du stage tout au long du processus. Elle encourage chaque étudiant à s'engager dans une Église locale pendant la durée de ses études.

ÉVALUATION

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, **dans les huit jours qui suivent la date fixée** pour la remise du travail, ne justifie, *par écrit*, son retard auprès du comité des études. La lettre de l'étudiant doit indiquer le cours concerné, la partie de l'évaluation en cause (travail de trimestre, examen, test) et le *motif* pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail. Si le comité des études, en consultation avec le professeur concerné, estime la justification valable, il accordera un nouveau délai qui est normalement de 3 semaines. Le délai est plus court pour les cours intensifs. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas

dépasser la fin de la session courante). De plus, même si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé à l'intérieur de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, **dans les quinze jours suivant** la réception de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au comité des études. La décision prise par le comité des études, le cas échéant avec un membre du corps professoral autre que l'enseignant concerné, sera finale.

SYSTÈME DE NOTATION

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

%	CODE	NOTE	DÉFINITION
94-100	A+	4,33	Excellent
87-93	A	4,00	Excellent
80-86	A-	3,67	Excellent
77-79	B+	3,33	Bon
73-76	B	3,00	Bon
70-72	B-	2,67	Bon
67-69	C+	2,33	Moyen
63-66	C	2,00	Moyen
60-62	C-	1,67	Moyen
57-59	D+	1,33	Passable
53-56	D	1,00	Passable
50-52	D-	0,67	Passable
00-49	E	0,00	Échec

Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est égale à la somme de la valeur des notes obtenues pour l'ensemble des cours, divisée par le nombre de cours de 3 crédits pour lesquels ces notes ont été obtenues.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE COURS

Toute demande de changement de cours doit être présentée **par écrit** à l'administration en respectant les délais spécifiés dans le calendrier académique disponible sur le site de la FTE, après consultation avec le (ou les) professeur(s) concerné(s).

ABANDON

L'étudiant qui désire abandonner un ou plusieurs cours doit le signifier **par écrit** à l'administration en respectant les délais spécifiés dans le calendrier académique disponible sur le site de la FTE. Selon la date à laquelle l'abandon est signifié par écrit :

- 1) il n'est pas noté et entraîne le remboursement des frais de scolarité,

- 2) ou la mention “Abandon” (AB) apparaît sur le relevé de notes (sans remboursement),
 3) ou la mention “Échec par abandon” (EAB) apparaît sur le relevé de notes (sans remboursement).

NORMES DE RÉUSSITE

Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note minimale permise pour son programme d'études. Un résultat inférieur à cette note entraîne un échec à ce cours.

L'étudiant dont la note finale pour un cours donné est inférieure à la note de passage, mais supérieure à la note de passage diminuée de 10%, est autorisé à passer à nouveau son examen final (si la note de celui-ci est supérieure à 30%). La note de ce deuxième examen final remplacera la note de l'examen final précédent. Pour ce faire, l'étudiant doit en faire la demande au comité des études dans les quinze jours suivant la réception de sa note finale. Il y aura alors des frais (voir le tarif indiqué dans la section *Droits et frais à acquitter*) pour chaque examen de reprise. L'examen de reprise sera fait à une date décidée par la Faculté. Cette date et son horaire ne seront pas négociables.

Si l'étudiant subit trois échecs pour un même cours obligatoire, il n'est plus accepté comme étudiant dans le programme concerné.

1^{er} cycle

L'étudiant réussit un cours lorsque sa note est égale ou supérieure à 50% (D-).

2^e cycle (M.Div.)

L'étudiant réussit un cours lorsque sa note est égale ou supérieure à 50% (D-).

2^e cycle (M.A., M.Th.)

L'étudiant réussit un cours lorsque sa note est égale ou supérieure à 70% (B-).

Réussite à un programme

1^{er} cycle

L'étudiant réussit aux programmes du premier cycle s'il obtient une moyenne cumulative qui n'est pas inférieure à C- (1,67).

2^e cycle (M.Div.)

L'étudiant réussit au programme de maîtrise en divinité s'il obtient une moyenne cumulative supérieure ou égale à C (2.00).

2^e cycle (M.A., M.Th.)

L'étudiant réussit aux programmes de maîtrise ès arts (théologie) et maîtrise en théologie s'il obtient une moyenne cumulative supérieure ou égale à B- (2.67). L'étudiant qui obtient moins de 70% (B-) dans plus de 12 crédits devra se retirer de son programme.

PROBATION

L'étudiant qui échoue à plus d'un cours lors d'un trimestre sera en probation pour le trimestre suivant. L'étudiant au B.Th. qui totalise cinq cours avec une note inférieure à C- (1.67) est également en probation. Ceci s'applique aussi à l'étudiant au M.Div. qui totalise cinq cours avec une note inférieure à C (2.00).

La probation est une période au cours de laquelle l'étudiant, moyennant certaines conditions, doit hausser sa moyenne cumulative au niveau exigé pour la réussite de son programme.

L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme. Au cours de la période de probation l'étudiant doit se soumettre aux autres conditions que le comité des études pourrait imposer.

Pendant le régime probatoire, l'étudiant doit réussir un minimum de 4 cours simultanés ou immédiatement consécutifs avec une moyenne qui n'est pas inférieure à :

- Programmes du 1^{er} cycle : C+ (2,33).
- M.Div. : B- (2,67).
- M.A. et M.Th. : B+ (3,33)

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation devra se retirer du programme d'études concerné.

ASSISTANCE AU COURS

L'assistance aux cours est obligatoire, sauf raison valable acceptée par le professeur (l'étudiant devra, autant que possible, prévenir le professeur de chaque absence). Pour les cours enregistrés auxquels les étudiants assistent en différé, un journal de bord devra être complété après le visionnement de chaque séance et soumis à la fin de la session.

Pour toute absence de plus de trois séances de cours, le cas de l'étudiant sera soumis au comité des études qui attribuera une note d'échec, à moins de circonstances exceptionnelles.

RELEVÉ DE NOTES

Un relevé de notes à jour pourra être remis à l'étudiant soixante jours après la date de fin du trimestre.

AUTRES RÈGLEMENTS

Validation des prérequis linguistiques (langues bibliques)

Un étudiant qui voudra démontrer qu'il satisfait les exigences d'un cours ou d'un programme requérant un niveau de compétence particulier dans les langues bibliques devra normalement fournir un relevé de notes énumérant les cours réussis avec succès dans la (ou les) langue(s) en question. En l'absence de crédits inscrits à un relevé de notes, l'étudiant ayant déjà étudié une langue biblique pourra se soumettre à un examen afin de valider son niveau de compétence. La réussite de l'examen sera inscrite à son dossier, mais ne confère aucun crédit. L'étudiant devra communiquer au responsable de cycle son intention de se soumettre à l'examen au moins 30 jours avant le début du semestre. L'examen sera organisé par la FTE à une date qui sera annoncée à l'avance et des frais (voir le tarif indiqué dans la section *Droits et frais à acquitter*) seront exigés. L'étudiant qui échoue à l'examen n'aura d'autre choix que de s'inscrire aux cours de langue appropriés pour se conformer aux exigences de son programme.

Comportement

La FTE est une faculté (donc un lieu académique) de théologie (donc une communauté de foi). De ce fait, nous nous plaçons résolument et complètement sous l'autorité de l'Écriture Sainte et de ses enseignements. Il est donc normal que les étudiants répondent tant aux exigences académiques qu'aux exigences spirituelles et éthiques du Seigneur. La direction de la Faculté s'attend à ce que tout étudiant s'engage, par le fait même de s'inscrire à la Faculté, à respecter les règles et principes de notre Faculté et à être loyal envers les buts visés par notre institution. Chaque étudiant est tenu de maintenir une vie chrétienne d'obéissance et un témoignage clair pour le Seigneur. La Faculté peut envisager jusqu'au renvoi (ou au refus de l'octroi du diplôme) à tout étudiant dont la vie ou le comportement seraient incompatibles avec le titre de chrétien. Une telle décision serait prise par le directeur ou le doyen, sur recommandation du comité des études.

Intégrité académique

1. Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat et la tricherie sont des fautes très graves que toute institution universitaire ne peut tolérer. Il est donc essentiel de connaître quelques principes de rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si l'on veut faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider sa propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans l'argument ou la discussion proposée. Il est recommandé de consulter le professeur en cas d'incertitude. Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

1.1 Constitue une infraction le fait de commettre une fraude, un plagiat ou un copiage intentionnellement, par insouciance ou par négligence, ainsi que :

- a) toute tentative de commettre ces actes;
- b) toute participation à ces actes;
- c) toute incitation à commettre ces actes;
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont que par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;
- b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;
- d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;
- e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou

partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

2. Sanction

2.1 Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une des sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

Pour toutes ces sanctions, l'infraction sera notée au dossier de l'étudiant mais n'apparaîtra pas sur le relevé de notes.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

- a) dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;
- b) dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention du plagiat apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention de l'exclusion pour cause de plagiat sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le comité des études en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document, s'il y a

lieu, sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié).

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le comité des études et le directeur.

3.3 Dans le cas d'une récidive, le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le comité des études et le directeur. Le comité des études et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire *ad hoc*. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité *ad hoc*.

3.4 Le comité *ad hoc* offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

3.5 À la suite de l'audition de l'étudiant fautif, le comité *ad hoc* enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiquée sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au comité des études.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été signifiée, le comité *ad hoc* enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donnée sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité *ad hoc*. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au comité des études.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité *ad hoc*, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette

demande par courrier (électronique ou matériel). Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire *ad hoc*. À la suite de cette audition, le nouveau comité disciplinaire *ad hoc* donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au comité des études.

- 3.8** Toute décision prise à propos d'un plagiat ou d'un acte de tricherie peut être rétroactive.

Discipline et situations non prévues au règlement

Les cas de discipline et les situations non prévues au présent règlement sont du ressort du comité des études agissant sur recommandation du Doyen. L'étudiant concerné aura la possibilité de se faire entendre.

Babillard

L'affichage sur les babillards dans les locaux de la FTE requiert la permission du directeur.

Description des programmes du premier cycle

CERTIFICAT EN RELATION D'AIDE (CRA)**OBJECTIFS**

Le programme de Certificat en relation d'aide est destiné à toute personne voulant mieux se former pour aider les autres dans le contexte de l'Église locale et en collaboration avec les responsables de l'Église. Il totalise **36 crédits : trois cours bibliques et théologiques (9 crédits) et neuf cours en relation d'aide (27 crédits)**. Les cours de ce programme sont offerts pendant les sessions d'automne, d'hiver et d'été et peuvent être suivis à distance. L'étudiant(e) pourra, s'il ou elle le souhaite, compléter le programme dans une période de 2 ans. Il est important de noter que la formation donnée dans le cadre de ce certificat ne qualifie pas la personne qui l'aura reçue à ouvrir un bureau comme professionnel en relation d'aide.

PRÉREQUIS

Le candidat au certificat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (**DEC**) ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Université Acadia. Le **candidat adulte** qui ne répond pas à cette exigence pourrait, après examen de son dossier par le comité des études, voir sa demande acceptée s'il s'inscrit à des cours probatoires (jusqu'à concurrence de 4) qui lui seront proposés. La FTE désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans et plus qui a mis un terme à la fréquentation continue du système scolaire pendant au moins deux années consécutives au moment de la demande d'admission. L'étudiant devra compléter le cours préparatoire **ID 7000** (Préparation aux études théologiques) dès le premier trimestre (sauf si le cours n'est pas offert). La réussite du cours est nécessaire pour la poursuite des études.

EXIGENCES

Pour obtenir le certificat, l'étudiant(e) se doit d'avoir **une note supérieure ou égale à 50%** pour l'ensemble des cours nécessaires (ou requis).

Cours bibliques et théologiques

EB 7163 Herméneutique (I)
TH 6503 Théologie Systématique I
TH 7053 Théologie du NT I

Cours en relation d'aide

FC 6013 Relation d'aide I : Fondements pour l'accompagnement dans l'Église
FC 6023 Relation d'aide II
FC 7043 La famille dans une perspective chrétienne
FC 7053 Gestion des conflits
FC 7063 Criminalité, toxicomanie, jeunes et adultes en difficulté
FC 7073 Relation d'aide, psychologie et psychiatrie
TH 6013 Éthique chrétienne
TP 6083 La sexualité et son expression
TP 6623 Perte, affliction, deuil et mortalité

CERTIFICAT D'ÉTUDES BIBLIQUES (CEB)

OBJECTIFS

Le Certificat d'études bibliques comprend un minimum de **dix cours totalisant 30 crédits** universitaires échelonnés sur une année ou plus. Il offre la possibilité de combiner une sélection de cours pour approfondir l'étude de la Bible, de la théologie, de l'histoire de l'Église, et de ses implications pour l'Église et notre société. Il y a deux options possibles. L'étudiant peut opter pour une sélection de cours de la première/deuxième année du Baccalauréat en théologie ou choisir le programme ci-après.

PRÉREQUIS

Le candidat au certificat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (**DEC**) ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Université Acadia. Le **candidat adulte** qui ne répond pas à cette exigence pourrait, après examen de son dossier par le comité des études, voir sa demande acceptée s'il s'inscrit à des cours probatoires (jusqu'à concurrence de 4) qui lui seront proposés. La FTE désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans et plus qui a mis un terme à la fréquentation continue du système scolaire pendant au moins deux années consécutives au moment de la demande d'admission. L'étudiant devra compléter le cours préparatoire **ID 7000** (Préparation aux études théologiques) dès le premier trimestre (sauf si le cours n'est pas offert). La réussite du cours est nécessaire pour la poursuite des études.

EXIGENCES

Pour obtenir le certificat, l'étudiant(e) se doit d'avoir une **note supérieure ou égale à 50%** pour l'ensemble des cours nécessaires (ou requis).

PARCOURS SUGGÉRÉ

Bloc A - Deux cours obligatoires

EB 7163 Herméneutique (I)
TH 6503 Théologie systématique I

Bloc B - Sept cours à option

•**Bible** - *Un minimum de cinq cours obligatoires à choisir parmi :*

EB 5013 Le Pentateuque et les origines d'Israël
(Intro à l'AT I)
EB 5023 Rois et prophètes de l'Ancien Testament
(Intro à l'AT II)
EB 6013 Les quatre évangiles (Intro au NT I)
EB 6023 L'ère apostolique (Intro au NT II)
EB 7033 Les Écrits (Intro à l'AT III)
EB 7223 Sujets particuliers d'études bibliques (les
sujets peuvent changer)
TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament
TH 7053 Théologie du NT I

•**Théologie et histoire** - *Un minimum de deux cours à choisir parmi :*

TH 6013 Éthique chrétienne
TH 6513 Théologie systématique II
TH 6523 Théologie systématique III
HE 5013 Histoire ecclésiastique I
HE 5023 Histoire ecclésiastique II
HE 6023 Histoire et principes des Églises issues de
la Réforme
ou
HE 7043 Histoire et principes des Églises de
professants

Bloc C - Un cours au choix

•**Pratique** - *Un cours à choisir parmi les suivants :*

EC 6023 Philosophie de l'Éducation chrétienne
EC 7083 Leadership dans l'Église
FC 6013 Relation d'aide I : Fondements pour
l'accompagnement dans l'Église
TP 5013 Homilétique I : principes et pratique de la
prédication
TP 6333 Urbanisation et évangélisation
TP 7113 Le culte
TP 7413 L'Église et les missions

BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE (B.Th.)

OBJECTIFS

Ce programme (**30 cours, 90 crédits**) a comme objectif premier de permettre une formation biblique, théologique, historique et pastorale de base. Il prépare l'étudiant à divers ministères selon la vocation reçue : pastoralat, mission, évangélisation, enseignement.

PRÉREQUIS

Le candidat au B.Th. doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (**DEC**) ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Université Acadia. Le **candidat adulte** qui ne répond pas à cette exigence pourrait, après examen de son dossier par le comité des études, voir sa demande acceptée s'il s'inscrit à des cours probatoires (jusqu'à concurrence de 4) qui lui seront proposés. La Faculté désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans et plus qui a mis un terme à la fréquentation continue du système scolaire pendant au moins deux années consécutives au moment de la demande d'admission. L'étudiant devra compléter le cours préparatoire **ID 7000** (Préparation aux études théologiques) dès le premier trimestre (sauf si le cours n'est pas offert). La réussite du cours est nécessaire pour la poursuite des études.

EXIGENCES

Pour obtenir le B.Th., l'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative qui n'est pas inférieure à C- (1,67). De plus, l'étudiant se doit d'avoir **une note supérieure ou égale à 50%** pour l'ensemble des cours nécessaires (ou requis) pour compléter son programme.

COURS PRÉPARATOIRES REQUIS

ID 7000 Préparation aux études théologiques

COURS OBLIGATOIRES (24 cours)

EB 5013 Le Pentateuque et les origines d'Israël (Intro à l'AT I)
 EB 5023 Rois et prophètes de l'Ancien Testament (Intro à l'AT II)
 EB 6013 Les quatre évangiles (Intro au NT I)
 EB 6023 L'ère apostolique (Intro au NT II)
 EB 7163 Herméneutique (I)
 EC 6023 Philosophie de l'éducation chrétienne
 EC 7083 Leadership dans l'Église
 GR 6006A Grec biblique élémentaire (I)
 GR 6006B Grec biblique élémentaire (II)
 GR 7013 Littérature grecque du N. T. (Grec III)
 EB 7103 Exégèse du N. T. (Grec IV)
 HE 5013 Histoire ecclésiastique I
 HE 5023 Histoire ecclésiastique II
 HE 7043 Histoire et principes des Églises de professants
 TH 6013 Éthique chrétienne
 TH 6503 Théologie systématique I
 TH 6513 Théologie systématique II
 TH 6523 Théologie systématique III
 TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament
 TH 7053 Théologie du NT I
 TP 5123 Ministère pastoral
 TP 5133 Éducation pastorale I
 TP 5013 Homilétique I : principes et pratique de la prédication
 TP 7113 Le culte

OPTIONS - Cette liste est non-exhaustive. Le responsable du 1er cycle pourra vous conseiller dans le choix des cours optionnels.

•Études bibliques (2 cours)

EB 7033 Les Écrits (Intro à l'AT III)
 EB 7113 Exégèse du Nouveau Testament (Grec 3e année)
 EB 7123 Littérature apocalyptique
 EB 7133 L'autorité des Écritures
 EB 7153 Littérature paulinienne
 EB 7813 Recherche dirigée - Études bibliques
 HB 7006A Hébreu biblique élémentaire (I)
 HB 7006B Hébreu biblique élémentaire (II)

•Théologie / Histoire (2 cours)

HE 7023 Mouvements religieux contemporains
 TH 6223 Théologie patristique
 TH 6253 Théologie moderne
 TH 7013 Histoire de la doctrine
 TH 7083 Philosophie et foi chrétienne
 TH 7093 Apologétique (3e année)
 HE 7813 Recherche dirigée - Histoire
 TH 7813 Recherche dirigée - Théologie

•Théologie pastorale (2 cours)

EC 7093 Éducation chrétienne des enfants et des ados
 EC 7103 Éducation chrétienne des adultes
 EC 7183 Ministère de la jeunesse dans l'Église
 FC 6013 Relation d'aide I : Fondements pour l'accompagnement dans l'Église
 TP 6013 Homilétique II
 TP 6333 Urbanisation et évangélisation
 TP 7213 Mission et croissance de l'Église
 TP 7233 Implantation de nouvelles Églises
 TP 7313 Ministère en contexte urbain
 TP 7813 Recherche dirigée - Théologie pastoral

Description des cours du premier cycle

Les cours dont le sigle se termine par le chiffre 3 comportent 3 crédits ; par le chiffre 6, 6 crédits. Chaque cours de 3 crédits comporte 45 heures ce cours auquel doit être ajouté le temps pour les lectures et travaux. Certains cours sont offerts selon un système de rotation et reviennent une fois aux deux ou trois ans. D'autres sont offerts au besoin. De plus, des cours peuvent rassembler des étudiants de 1^{er} et 2^e cycle, mais avec des objectifs et requis adaptés selon le cycle d'étude.

Les sigles indiquent le niveau de la grande majorité des cours. Des cours ayant un sigle qui débute par les chiffres 5 ou 6 sont de niveau introductif tandis que les sigles débutants par les chiffres 7 ou 8 sont de niveau intermédiaire ou avancé. À noter que cette liste de cours est non-exhaustive.

LANGUES BIBLIQUES

HB 7006A et B Hébreu biblique élémentaire (I et II)

Introduction à la grammaire et à la syntaxe de l'hébreu biblique (6 crédits).

HB 7013 Lecture dans l'Ancien Testament hébreu (Hébreu III)

Un cours de lecture de l'Ancien Testament en hébreu, comportant une étude de la langue, ainsi que l'histoire du texte et du canon des Écritures hébraïques. Les lectures seront choisies pour donner à l'étudiant un bon échantillonnage de la littérature vétéro-testamentaire. *Préalable* : HB 7006.

HB 7103 Hébreu : Exégèse de textes choisis (Hébreu IV)

Ce cours a pour but d'aider l'étudiant à progresser dans sa lecture et sa compréhension de l'Ancien Testament hébreu, et plus particulièrement des textes poétiques. Il sera initié à certains aspects de l'exégèse tels la critique textuelle ainsi que l'étude de mots. *Préalable* : HB 7013.

GR 6006A et B Grec biblique élémentaire (I et II)

Une étude des éléments essentiels de la grammaire et du vocabulaire du grec néo-testamentaire (6 crédits).

GR 7013 Littérature grecque du Nouveau Testament (Grec III)

Lecture de livres ou de choix de textes, privilégiant l'étude de la grammaire, dans le Nouveau Testament grec. *Préalable*: GR 6006.

AN 7003 Anglais théologique

Le but de ce cours est d'aider l'étudiant à lire et comprendre des textes théologiques écrits en anglais. Par la lecture, l'explication, la traduction de textes théologiques anglais, nous visons à améliorer et à approfondir la connaissance de l'anglais écrit et la compréhension de textes anglais. Il présuppose une connaissance de base de l'anglais (niveau faux débutant).

ÉTUDES BIBLIQUES

ANCIEN TESTAMENT

EB 5013 Le Pentateuque et les origines d'Israël (Introduction à l'AT I)

Une introduction générale à l'Ancien Testament suivie d'une introduction aux livres vétéro-testamentaires de la Genèse à II Rois. On s'intéresse également aux cadres littéraire, historique et culturel de ces livres.

EB 5023 Rois et prophètes de l'Ancien Testament (Introduction à l'AT II)

La suite de EB 5013 ; le cours est consacré au phénomène et à la littérature prophétiques dans le cadre de l'Israël ancien.

EB 7033 Les Écrits (Intro à l'AT III)

Introduction générale aux Écrits de l'Ancien Testament suivie d'une étude d'un des livres suivants : Psaumes, Job, Proverbes, Ecclésiaste.

EB 7253 Ésaïe

Une étude exégétique et théologique du livre d'Ésaïe. Nous examinons entre autres la nature de la cohérence du livre, les thèmes qui le parcourent et sa contribution à la théologie biblique et pratique.

EB 7283 Les Psaumes

Étude exégétique du livre des Psaumes.

EB 7303 Archéologie et géographie bibliques

Par des lectures, par des séminaires et par l'utilisation de matériel audiovisuel, l'étudiant se familiarise avec les sites les plus importants pour comprendre l'arrière-plan de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les aspects géographiques et archéologiques sont situés dans une perspective historique.

EB 7723 Livres historiques : Samuel, Rois

Introduction aux livres de 1-2 Samuel et 1-2 Rois. Le cours traite des questions d'introduction, de l'interprétation historique et théologique ainsi que l'exégèse plus détaillée de quelques passages

NOUVEAU TESTAMENT**EB 6013 Les quatre évangiles (Intro au NT I)**

Introduction générale aux quatre évangiles suivie d'un survol de la vie et de l'enseignement de Jésus.

EB 6023 L'ère apostolique (Intro au NT II)

Introduction à la vie, l'organisation et la pensée du christianisme du premier siècle dans le contexte de l'époque ; on souligne la littérature néo-testamentaire qui s'y rapporte.

EB 7043 La vie du Christ

Une introduction à la vie et au ministère de Jésus-Christ.

EB 7103 Exégèse du Nouveau Testament (Grec IV)

Exégèse d'un livre du Nouveau Testament.
Préalable : GR 6006 et GR 7013

EB 7113 Exégèse du Nouveau Testament (Grec 3e année)

Exégèse d'un livre ou de textes choisis autour d'un thème dans le Nouveau Testament.
Préalable : GR 6006 et GR 7013

EB 7123 Littérature apocalyptique

Un examen des caractéristiques de la littérature apocalyptique, avec une attention particulière au livre de l'Apocalypse.

EB 7133 L'autorité des Écritures

Étude inductive de l'autorité de la Bible à partir des Écritures elles-mêmes.

EB 7143 Littérature johannique

Une étude interprétative des écrits johanniques du Nouveau Testament (Évangile et Épîtres).

EB 7153 Littérature paulinienne

Un survol des épîtres de Paul, comportant l'exégèse de passages importants.

EB 7163 Herméneutique (I)

Ce cours présente les principes et les méthodes de l'interprétation biblique et de l'appropriation de son message par le lecteur. On examine aussi certains problèmes connexes.

EB 7223 Sujets particuliers d'études bibliques : La lettre de Paul aux Éphésiens

Dans ce cours, nous parcourons l'ensemble de l'épître aux Éphésiens en détail. Une exégèse détaillée sera proposée, avec de nombreuses pistes d'application pour l'Église d'aujourd'hui.

ID 5013 Pratique de l'interprétation biblique (Herméneutique II)

Un cours interdisciplinaire (exégèse et homilétique) où l'on s'efforce de couvrir la distance (procédure et mécanismes) qui fait passer du texte au sermon ou à l'étude biblique. On s'intéresse tant à l'exégèse et à ses techniques qu'au message à communiquer. On choisit les passages à étudier dans l'Ancien et le Nouveau Testaments, en variant selon les genres littéraires et théologiques.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE**HE 5013 Histoire ecclésiastique I**

Un survol de l'histoire de l'Église de l'ère post-apostolique jusqu'à la fin de la période médiévale (du 1er au 15e siècle).

HE 5023 Histoire ecclésiastique II

Un survol de l'histoire de l'Église de la Réforme jusqu'à nos jours (du 16e au 20e siècle).

HE 6023 Histoire et principes des Églises issues de la Réforme

Une étude des débuts des baptistes, de leur développement historique, des convictions qui leur sont propres, ainsi que de questions d'actualité au sein de la dénomination.

HE 7023 Mouvements religieux contemporains

Une étude typologique du développement et des croyances de divers groupes religieux faisant des adeptes en Amérique du Nord.

HE 7043 Histoire et principes des Églises de professants

Une étude des débuts, du développement et des principes propres aux Églises de professants.

HE 7063 Catholicisme romain moderne

Le développement du catholicisme romain depuis le Concile de Trente jusqu'à nos jours, comportant une étude de Vatican II et de ses suites. Le cours comprend l'interprétation des documents officiels et l'analyse de leurs implications.

THÉOLOGIE

TH 6013 Éthique chrétienne

Une introduction au fondement biblique de l'éthique et de l'action sociale chrétiennes.

TH 6223 Théologie patristique

Une étude de la littérature chrétienne des pères de l'Église, traitant des développements théologiques, de l'organisation et de la spiritualité de l'Église primitive.

TH 6233 Classiques de la spiritualité chrétienne occidentale

Lecture et étude des écrits principaux de la spiritualité chrétienne occidentale, de Saint Augustin à Charles G. Finney. Attention spéciale aux dimensions théologiques de la vie spirituelle.

TH 6253 Théologie moderne

Un séminaire de 3^e année consacré au développement de la théologie moderne du siècle des Lumières à la néo-orthodoxie. On sera attentif à l'impact des révolutions scientifique et philosophique. Attention particulière aux grands

théologiens dont K. Barth et E. Brunner. *Préalable : TH 6503 et TH 6513 ou TH 6523.*

TH 6283 Le canon biblique : ses origines et son importance

TH 6503 Théologie systématique I

Une introduction systématique à la théologie chrétienne et à sa méthode, ainsi qu'une étude attentive des thèmes de la connaissance de Dieu, de la révélation.

TH 6513 Théologie systématique II

Une étude de la théologie chrétienne, portant sur les thèmes suivants: Dieu, la création, l'anthropologie.

TH 6523 Théologie systématique III

Une étude de la théologie chrétienne, comportant l'élaboration des thèmes suivants: la personne et l'œuvre de Christ et du Saint-Esprit, l'ecclésiologie et l'eschatologie.

TH 7013 Histoire de la doctrine

Une étude du développement de la théologie chrétienne adossée à l'histoire de l'Église et de la pensée occidentale.

TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament

Un survol de la théologie de l'Ancien Testament avec attention particulière à certains thèmes importants (création, alliance, libération, loi, etc.).

TH 7053 Théologie du NT I

Repérage et étude attentive des formes et des composantes essentielles de la théologie du Nouveau Testament. Thème : *L'enseignement de Jésus de Nazareth*. La prédication de Jésus-Christ telle que les évangiles canoniques la rapporte, avec attention spéciale à son enseignement sur le règne de Dieu.

TH 7063 Théologie du NT II : La théologie de Paul

Repérage et étude attentive des formes et des composantes essentielles de la théologie du Nouveau Testament. Thème : *La théologie de Paul*. Ce cours porte sur les axes principaux de la théologie de Paul, en privilégiant l'épître aux Romains et l'épître aux Galates.

TH 7093 Apologétique (3e année)

Une étude du rôle de l'apologétique chrétienne, comportant une évaluation des données bibliques, de l'apologétique dans l'histoire de l'Église et de diverses approches contemporaines.

TH 7513 Anthropologie Biblique

TH 7613 La pensée contemporaine

Étude des différents courants philosophiques de la pensée contemporaine.

TH 7083 Philosophie et foi chrétienne

Herman Dooyeweerd (1894-1977) était un philosophe réformé dont la pensée philosophique novatrice exerça une influence considérable. Le cours vise à remettre en cause, avec Dooyeweerd, l'affirmation centrale de la période moderne, mais aussi postmoderne, à savoir l'autonomie de la pensée humaine. À travers l'étude de divers textes, dont son ouvrage, *Au crépuscule de la pensée occidentale*, l'étudiant approfondira sa philosophie réformée, tout en restant ouvert à toute considération positive et critique.

TH 8463 Ecclésiologie

Les principes bibliques et historiques de l'Église et sa structure.

MINISTÈRE CHRÉTIEN

THÉOLOGIE PRATIQUE

TP 5013 Homilétique I : principes et pratique de la prédication

Ce cours a pour but de familiariser l'étudiant avec les principes fondamentaux de la préparation et de la prédication de sermons. On cherche l'intégration d'une théologie biblique de la prédication avec une compréhension du rôle de celle-ci. Les étudiants et le professeur évaluent les sermons donnés pendant le cours par les autres étudiants.

TP 5123 Ministère pastoral

On examine le ministère pastoral exercé au sein de la congrégation locale, à la lumière du contexte actuel. Le cours se concentre sur les rôles multiples du pasteur - y compris son leadership dans les domaines de la relation d'aide, de

l'évangélisation, du culte, de l'enseignement et de l'administration.

TP 5133 - TP 5143 Éducation pastorale I et II

Ces cours permettent à l'étudiant un contact direct avec divers contextes sociaux auxquels il sera confronté au cours de son ministère. L'étudiant apprend à faire face de façon adéquate aux différentes situations problématiques qu'il rencontrera, particulièrement dans le domaine de la relation d'aide. Théorie, recherche, documentation, visites à l'intérieur de milieux et d'organismes professionnels. Méthode : séminaires, lecture, analyse de cas, ateliers.

TP 6333 Urbanisation et évangélisation

L'objectif du cours consiste à sensibiliser les étudiants aux réalités socioculturelles de notre époque. On élabore une théologie contemporaine qui tient compte des réalités urbaines du Québec et des stratégies contextualisées d'interventions en milieu urbain.

TP 6603 Ministère envers les personnes âgées

Ce cours considère les forces et les contributions des aînés dans la société et dans l'Église, et explore les manières dont la société et l'Église peuvent répondre créativement à leurs besoins spirituels et autres.

TP 6623 Perte, affliction, deuil et mortalité

Ce cours examine la signification et les réponses bibliques reliées aux pertes, afflictions et deuils : séparation, divorce, maladie, problèmes associés à la vie monoparentale, vieillissement, mortalité.

TP 6083 La sexualité et son expression

Un examen des fondements théologique et biologique de la sexualité et de son expression. Thèmes : le mariage, le célibat, l'identité sexuelle, la pornographie, l'impuissance, la frigidité, etc.

TP 7113 Le culte

Nature et importance de l'adoration de la communauté croyante avec attention particulière au rôle de la musique et des chants. Le cours évoquera le mandat biblique du culte et de l'adoration pour l'Israël ancien et pour l'Église primitive, ainsi que les pratiques des traditions différentes de la chrétienté. Les problèmes

contemporains seront au centre de nos préoccupations.

TP 7203 Renouveau dans l'Église québécoise

Tâches théologique, ecclésiastique et missionnaire en milieu urbain. Dimensions d'une vision intégrée de la société moderne (phénomènes de sécularisation, pluralité et privatisation) et perspectives bibliques de réponse dans le contexte québécois contemporain.

TP 7213 Mission et croissance de l'Église

Une considération des facteurs contribuant à la mission et à la croissance de l'Église dans différents pays, dans le contexte d'une théologie biblique de la mission et de l'évangélisation.

TP 7233 Implantation de nouvelles Églises

Ce cours a pour but de présenter à l'étudiant les principes bibliques de l'implantation d'Églises, de considérer les moyens par lesquels ces principes doivent se concrétiser, et d'examiner les méthodes d'implantation les plus appropriées à notre milieu.

TP 7313 Ministère en contexte urbain

Ce cours a pour but d'offrir une orientation de base au contexte urbain ; de considérer les dynamiques et les développements de la société urbaine ; de décrire la nature et le rôle de l'Église en milieu urbain ; et de présenter différents genres de ministères urbains (ministères sociaux, institutionnels et ethniques).

TP 7413 L'Église et les missions

Fondements théologiques et stratégies effectives de l'Église et de sa mission dans le monde. Le besoin de développer une meilleure compréhension des missions par l'Église locale ainsi qu'un plus grand intérêt pour elles nous occupera de façon spéciale.

TP 7503 La musique dans l'Église

L'objectif du cours consiste d'abord à présenter le mandat biblique pour l'importance, le rôle et la fonction de la musique dans l'Église ; il vise ensuite à fournir aux étudiants des outils pour contribuer à une musique d'Église vitale, dynamique et digne du Seigneur. En plus des perspectives bibliques, le cours introduit à l'histoire de la musique sacrée et établit des critères d'évaluation et d'appréciation de la musique dans l'Église locale. Le cours comporte

aussi des éléments pratiques : principes du chant, direction des cantiques et analyse détaillée d'un choix de chants et cantiques.

TP 7253 La formation des disciples dans l'Église locale

ÉDUCATION CHRÉTIENNE

EC 6023 Philosophie de l'éducation chrétienne

Ce survol a pour but d'éclairer l'étudiant sur le domaine de l'éducation chrétienne à tous les niveaux d'âge dans la perspective de la croissance personnelle des chrétiens et de leur implication dans leurs milieux de vie, particulièrement dans l'Église locale.

EC 7053 Programme pour une jeune Église

On étudie le développement d'un programme efficace d'éducation chrétienne pour une Église désirant bien structurer son enseignement à tous les groupes d'âge.

EC 7083 Leadership dans l'Église

Ce cours vise à développer une théologie de leadership chrétien et à la justifier bibliquement. Nous ferons une réflexion et un inventaire personnel du caractère et des compétences nécessaires pour exercer un leadership spirituel et nous examinerons le leadership enseigné et modelé par Jésus.

EC 7093 Éducation chrétienne des enfants et des ados

Dans un premier volet, le cours expose les caractéristiques psychosociales de ce groupe d'âge, les approches pédagogiques et les niveaux de relation d'aide. Dans un deuxième volet, il propose des modèles d'organisation et d'activité en rapport plus spécifiquement avec le milieu ecclésial.

EC 7103 Éducation chrétienne des adultes

Ce cours se penche sur les moyens par lesquels l'Église locale peut encourager et développer l'apprentissage continu chez les adultes.

EC 7183 Ministère de la jeunesse dans l'Église

Une étude des traits caractéristiques de la jeunesse, des objectifs et des méthodes de l'éducation chrétienne auprès des adolescents.

Nous verrons aussi comment faire de ces jeunes des disciples, quelles peuvent être leurs implications pratiques et certaines activités récréatives.

EC 7213 Éducation chrétienne et société contemporaine

Ce cours vise à préparer les étudiants à répondre aux défis particuliers de l'enseignement des adultes dans la société contemporaine, les équiper avec un cadre biblique pour l'éducation dans l'Église et renforcer leur capacité à planifier et à gérer les événements d'éducation.

FORMATION CLINIQUE

FC 7053 Gestion de conflits

Introduction aux différentes théories de résolution de conflits. Attention particulière aux conflits conjugaux et familiaux.

FC 7063 Criminalité, toxicomanie, jeunes et adultes en difficulté

Ce cours examine la criminalité et ses implications morales, l'alcoolisme, l'abus des drogues, et les jeunes et adultes en difficulté.

FC 7073 Relation d'aide, psychologie et psychiatrie

Comment comprendre les limites et la pratique de chaque profession. Un survol des maladies psychiatriques. Pratique de l'interview avec supervision.

FC 6013 Relation d'aide I: Fondements pour l'accompagnement dans l'Église

Introduction à la relation d'aide. Thèmes : intégration de la psychologie et de la théologie, nature de la relation d'aide chrétienne, évolution normale de la personne, approches variées de la relation d'aide en groupe et individuellement.

FC 6023 Relation d'aide II

Une perspective biblique pour comprendre la condition humaine en ce qui concerne la santé et la pathologie individuelle. Étude de la famille normale. Conséquences d'une famille pathologique. Responsabilité de l'Église locale envers les familles.

FC 7043 La famille dans une perspective chrétienne

Ce cours est une introduction à l'intervention systémique auprès des familles et des couples : vision biblique de la famille et du couple, caractéristiques de la famille contemporaine et défis pour l'Église, cycle de vie de la famille, éléments d'une évaluation familiale et du couple et pistes d'intervention pour certaines problématiques pouvant affecter la famille et le couple.

TRAVAUX DIRIGÉS

EB 7813, HE 7813, TH 7813 et TP 7813

Parmi ses options, l'étudiant peut faire une étude dirigée avec un professeur dans un domaine choisi (Études bibliques, Théologie, Histoire ecclésiastique, Théologie pratique ou études interdisciplinaires). L'accord du Doyen est requis.

COURS HORS PROGRAMME

FR 7003 Français

Principes fondamentaux de la grammaire française et de la dissertation (niveau débutant).

FR 7013 Français avancé

Principes fondamentaux de la grammaire française et de la dissertation (niveau avancé).

AN 7003 Anglais théologique

Perfectionner la connaissance de la langue anglaise, essentiellement en vue de permettre à l'étudiant de lire des textes théologiques en anglais (niveau débutant).

AN 7013 Anglais théologique avancé

Perfectionner la connaissance de la langue anglaise, essentiellement en vue de permettre à l'étudiant de lire des textes théologiques en anglais (niveau débutant).

ID 7000 Préparation aux études théologiques

Initiation aux méthodes de travail intellectuel (les études, les instruments de travail, l'organisation du temps, la lecture, la prise des notes, l'usage de la bibliothèque, etc.).

Description des programmes du deuxième cycle

MAÎTRISE ÈS ARTS (THÉOLOGIE)

OBJECTIFS

Le M.A. (Théologie) est un programme de deuxième cycle qui touche exclusivement les disciplines théologiques académiques suivantes : Études bibliques, Histoire ecclésiastique et Théologie. Il vise les étudiants (étudiantes) qui cherchent à être compétent(e)s en théologie et dans certains cas à se préparer pour des études doctorales. Puisque le M.A.(Théologie) ne contient aucun cours de ministère pratique, il ne doit pas être vu comme une préparation au ministère pastoral.

PRÉREQUIS

Avoir obtenu un Baccalauréat ès arts ou son équivalent d'une université reconnue avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Avoir obtenu la note de passage à l'évaluation d'anglais administrée par la FTE lors de la demande d'admission. Au bout de cinq ans, il y a prescription. L'étudiant qui a obtenu un M.Div. d'une université reconnue peut faire une demande afin de compléter un M.A. (Théologie) en au moins une année d'études en validant 24 crédits et un mémoire accepté.

EXIGENCES

Les candidats au diplôme M.A. (Théologie) complètent leur programme en choisissant l'une de ces deux options :

- 1) Ils peuvent soumettre un mémoire approuvé par la Faculté tant au niveau du sujet qu'au niveau de l'approche. L'étudiant pourrait devoir démontrer sa compétence à la lecture d'une ou des langues pertinentes au domaine de spécialisation. Les normes de rédaction du mémoire sont disponibles auprès du responsable 2e cycle
- 2) Ils peuvent compléter un projet en lien avec leur champ d'expertise. Ce projet est normalement développé au cours de deux sessions académiques (l'équivalent de 270 heures de travail).

Pour recevoir le grade de M.A. (Théologie), il faut obtenir la note de 2,67 (B-) pour chaque cours et pour le mémoire ou projet. L'étudiant qui obtient moins de 2,67 dans plus de 12 crédits devra se retirer du programme de M.A. (Théologie).

COURS	TITRE	CRÉDITS
EB 5013.....	Le Pentateuque et les origines d'Israël (Intro à l'AT I).....	3
EB 5023.....	Rois et prophètes de l'Ancien Testament (Intro à l'AT II)	3
EB 6013.....	Les quatre évangiles (Intro au NT I)	3
EB 6023.....	L'ère apostolique (Intro au NT II).....	3
EB 7163.....	Herméneutique (I)	3
HE 5013.....	Histoire ecclésiastique I	3
HE 5023.....	Histoire ecclésiastique II	3
ID 8813.....	Méthodologie	3
MT 8806.....	Séminaire de recherche et rédaction.....	3
TH 6013.....	Éthique chrétienne.....	3
TH 6513.....	Théologie Systématique II	3
TH 6523.....	Théologie Systématique III	3
TH 7033 ou TH 7053 ...	Théologie de l'Ancien Testament ou du NT I.....	3
Options: (Bible, Histoire, Grec, Hébreu, Théologie)		15 ou 9
ID 7060 ou 7061.....	Mémoire	6 ou 12
TOTAL		60

MAÎTRISE ÈS ARTS (TRADUCTION DE LA BIBLE)

OBJECTIFS

Le M.A. en traduction de la Bible est un programme de deuxième cycle qui touche exclusivement les disciplines théologiques académiques suivants : Études bibliques, Langues bibliques et cours spécifiques à la traduction. Elle vise les étudiants (étudiantes) qui cherchent à être compétent(e)s en traduction de la Bible. Puisque le M.A. en traduction de la Bible ne contient aucun cours de ministère pratique, il ne doit pas être vu comme une préparation au ministère pastoral.

PRÉREQUIS

Avoir obtenu un Baccalauréat ès Arts ou son équivalent, d'une université reconnue, avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Au bout de cinq ans il y a prescription.

EXIGENCES

Pour recevoir le grade de M.A., il faut obtenir la note de 2,67 (B-) pour chaque cours et pour le mémoire. L'étudiant qui obtient moins de 2,67 dans plus de 12 crédits devra se retirer du programme.

COURS	TITRE	CRÉDITS
EB 5013.....	Le Pentateuque et les origines d'Israël (Intro à l'AT I).....	3
EB 5023.....	Rois et prophètes de l'Ancien Testament (Intro à l'AT II)	3
EB 6013.....	Les quatre évangiles (Intro au NT I)	3
EB 6023.....	L'ère apostolique (Intro au NT II).....	3
EB 7163.....	Herméneutique (I)	3
HB 7006A et B.....	Grec biblique élémentaire (I et II).....	6
HB 7013	Lecture dans l'Ancien Testament hébreu (Hébreu III)	3
HB 7103	Hébreu : Exégèse de textes choisis (Hébreu IV).....	3
HB 7063	Hébreu : Problèmes de traduction et d'exégèse (Hébreu V).....	3
GR 6006A et B.....	Grec biblique élémentaire (I et II).....	6
GR 7013	Littérature grecque du Nouveau Testament (Grec III)	3
EB 7103.....	Exégèse du Nouveau Testament (Grec IV).....	3
GR 7023	Grec : Problèmes de traduction et d'exégèse (Grec V).....	3
EB 7173.....	Version ancienne et critique textuelle	3
TH 7513.....	Anthropologie	3
AN 7003	Anglais théologique - ou AN 7013 Anglais théologique avancé	3
TH 7033.....	Théologie de l'Ancien Testament	3
TH 7053.....	Théologie du NT I	3
TOTAL		60

MAÎTRISE EN DIVINITÉ

OBJECTIFS

Le programme de Maîtrise en divinité (M.Div.) forme des hommes et des femmes au deuxième cycle en vue de divers types de ministères chrétiens, en particulier le ministère pastoral. Ce programme propose des cours de base qui formeront l'étudiant(e) dans les disciplines diverses que comporte le ministère chrétien.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à la Maîtrise en divinité (M.Div.) il faut avoir obtenu un diplôme de premier cycle avec une moyenne générale de 2.00 (C) ou plus dans une institution accréditée. En outre, le candidat doit être en mesure de lire l'anglais sans quoi un ou deux cours d'anglais théologique sont requis.

EXIGENCES

Le programme complet comporte 90 crédits. Pour obtenir la maîtrise en divinité (M.Div.) il faut obtenir une moyenne générale de 2.00 (C) et avoir réussi tous les cours du programme avec la note de 50% ou plus. Pour recevoir la mention honorable il faut obtenir une moyenne générale de 3.00 (B) et avoir réussi tous les cours du programme avec la note de 50% ou plus. Le programme doit être complété à l'intérieur d'un délai de sept ans.

COURS	TITRE	CRÉDITS
Cours obligatoires – 22 cours		
EB 5013.....	Le Pentateuque et les origines d'Israël (Intro à l'AT I).....	3
EB 5023.....	Rois et prophètes de l'Ancien Testament (Intro à l'AT II).....	3
EB 6013.....	Les quatre évangiles (Intro au NT I).....	3
EB 6023.....	L'ère apostolique (Intro au NT II).....	3
EB 7163.....	Herméneutique (I).....	3
EC 6023.....	Philosophie de l'éducation chrétienne.....	3
GR 6006 A et B.....	Grec biblique élémentaire (I et II).....	6
GR 7013.....	Littérature grecque du Nouveau Testament (Grec III).....	3
EB 7103.....	Exégèse du Nouveau Testament (Grec IV).....	3
HE 5013.....	Histoire ecclésiastique I.....	3
HE 5023.....	Histoire ecclésiastique II.....	3
HE 6023 ou HE 7043 ...	Histoire et principes des Églises issues de la Réforme / de professants.....	3
TH 6013.....	Éthique chrétienne.....	3
TH 6503.....	Théologie systématique I.....	3
TH 6513.....	Théologie systématique II.....	3
TH 6523.....	Théologie systématique III.....	3
TH 7033.....	Théologie de l'Ancien Testament.....	3
TH 7053.....	Théologie du NT I.....	3
TP 5013.....	Homilétique I : principes et pratique de la prédication.....	3
TP 6333.....	Urbanisation et évangélisation.....	3
TP 7113.....	Le culte.....	3
+ Options : 2 cours au choix.....		6
+ Spécialisation		18
TOTAL		90

Spécialisation en MINISTÈRE PASTORAL

TP 5133 ...	Éducation pastorale I.....	3
EC 7083...	Leadership dans l'Église.....	3
TP 5123 ..	Ministère pastoral.....	3
TP 5123S.	Stage pastoral.....	3
Options pastorales – 2 cours (TP, TC, ou EC)		6
TOTAL		18

Spécialisation en RELATION D'AIDE

FC 6013 ...	Relation d'aide I : Fondements pour l'accompagnement dans l'Église..	3
FC 6023 ...	Relation d'aide II.....	3
TP 5123S.	Stage.....	3
Options relation d'aide – 3 cours (FC ou TP)		9
TOTAL		18

Spécialisation en ÉDUCATION CHRÉTIENNE : 18 crédits (à venir)

MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (M.Th.)

OBJECTIFS

Le programme de Maîtrise en théologie a pour objectif la préparation d'étudiants à un niveau supérieur par des cours, des séminaires et d'autres types de recherches qui culminent dans la rédaction d'un mémoire. L'étudiant développera ses connaissances et ses compétences de recherche dans les domaines biblique, théologique, historique et praxéologique pour lesquels la Faculté possède les ressources adéquates.

PRÉREQUIS

Ce programme suit le baccalauréat en théologie (B.Th.) ou un diplôme et/ou des travaux de recherches reconnus équivalents par l'université Acadia. La moyenne cumulative ne doit pas être inférieure à 3,00 ou B. Une bonne connaissance du français et des langues bibliques est indispensable. Avoir obtenu la note de passage à l'évaluation d'anglais administrée par la FTE lors de la demande d'admission.

EXIGENCES

La scolarité et la recherche comprennent un total de 60 crédits répartis selon les indications ci-dessous. Pour l'étudiant à temps plein, la première année est consacrée à des cours, des séminaires de recherche et à l'établissement du sujet du mémoire. La deuxième année comprend l'assistance obligatoire au séminaire de "recherche et rédaction", la rédaction du mémoire ainsi que les examens généraux. L'étudiant à temps partiel doit compléter le programme en 5 ans. La réussite du programme M.Th. est conditionnelle au maintien d'une moyenne cumulative minimale de B-.

PREMIÈRE ANNÉE (30 crédits)

•Cours obligatoires (12 crédits)

ID 8803 Herméneutique et théologie
TH 8403 Théologie de la Réforme
HE 8203 Histoire du protestantisme francophone
ID 8813 Méthodologie

•Cours et séminaires à option (18 crédits)

Les autres cours et séminaires dépendent de l'orientation choisie (l'un ou l'autre pourrait être suivi dans une autre institution universitaire, ou être pris en travaux dirigés. L'accord du directeur du programme est requis).

Études bibliques

EB 8013 Ministère de Jésus
EB 8023 Interprétation contemporaine des paraboles
EB 8033 Mort de Jésus dans le NT
EB 8043 Interprétation de l'AT dans le NT
EB 8053 Salut et communauté dans le judaïsme tardif
EB 8063 Approches contemporaines de la Bible
EB 8073 Unité et diversité dans le NT
EB 8083 Théologie de Paul
EB 8093 Recherches sur l'Épître aux Hébreux
EB 8193 Recherche dirigée – Études bibliques (M.Th. et M.Th.P.)

Histoire

HE 8213 Mission dans l'histoire de l'Église
HE 8223 Pensée de Calvin sur la grâce
HE 8233 Anabaptiste
HE 8243 Catholicisme au Québec

Théologie

TH 8413 Doctrine de Dieu
TH 8423 Théologie contemporaine
TH 8433 Sotériologie
TH 8443 Doctrine de la justification
TH 8453 Christologie
TH 8463 Ecclésiologie
TH 8473 Pneumatologie
TH 8483 Théologie narrative
TH 8493 Conversion

Apologétique et philosophie

TH 8513 Apologétique
TH 8523 Vérité et pluralisme religieux
TH 8533 Connaissance et foi
TH 8543 Problèmes philosophiques de la théologie

Éthique et théologie pastorale

TP 8613 Théologie contextuelle
TP 8623 Valeurs éthiques et systèmes normatifs
TP 8633 Praxéologie pastorale
TP 8643 Culte dans l'Église locale
TP 8653 Relation d'aide et pastorale pratique
TP 8663 Homilétique

DEUXIÈME ANNÉE (30 crédits)

•Séminaire obligatoire (6 crédits)

MT 8806 Séminaire de recherche et de rédaction

•Examens de synthèse (6 crédits)

MT 8816 Examens de synthèse : Bible (AT et NT, Herméneutique), Histoire et théologie

•Mémoire (18 crédits)

MT 8823 Projet de mémoire (3 crédits)
MT 8915 Mémoire (15 crédits)

MAÎTRISE EN THÉOLOGIE PRATIQUE (M.Th.P.)

OBJECTIFS

Le programme de Maîtrise en théologie pratique est une spécialisation de la maîtrise en théologie. Il a pour objectif d'aider l'étudiant à acquérir des connaissances et des compétences de recherche dans le domaine praxéologique par le moyen de cours, de séminaires et stages. Le tout culmine dans la rédaction d'un mémoire ou de travaux dirigés.

PRÉREQUIS

Ce programme suit le Baccalauréat en théologie (B.Th.) ou un diplôme et/ou des travaux de recherches reconnus équivalents par l'université Acadia. La moyenne cumulative ne doit pas être inférieure à 3,00 ou B. Une bonne connaissance du français et des langues bibliques est indispensable. Avoir obtenu la note de passage à l'évaluation d'anglais administrée par la FTE lors de la demande d'admission.

EXIGENCES

La scolarité et la recherche comprennent un total de 60 crédits répartis selon les indications ci-dessous. Pour l'étudiant à temps plein, la première année est consacrée à des cours, des séminaires de recherche, un stage et à l'établissement du sujet du mémoire. La deuxième année comprend l'assistance obligatoire au séminaire de "recherche et rédaction", la rédaction du mémoire, ainsi que les examens de synthèse. L'étudiant à temps partiel doit compléter le programme en 5 ans. La réussite du programme M.Th. est conditionnelle au maintien d'une moyenne cumulative minimale de B-.

PREMIÈRE ANNÉE (30 crédits)

- **Cours obligatoires** (12 crédits)
 - ID 8803 Herméneutique et théologie
 - TH 8403 Théologie de la Réforme
 - HE 8203 Histoire du protestantisme francophone
 - ID 8813 Méthodologie
- **Stage obligatoire** (6 crédits)
 - Stage Intervenant en Soins Spirituels
 - ou :**
 - Stage pastoral
- **Cours et séminaires à option** (12 crédits)

Les autres cours et séminaires sont normalement axés sur la théologie pratique (l'un ou l'autre pourrait être suivi dans une autre institution universitaire, ou être pris en travaux dirigés. L'accord du directeur de cycle est requis).

 - TP 8613 Théologie contextuelle
 - TP 8623 Valeurs éthiques et systèmes normatifs
 - TP 8633 Praxéologie pastorale
 - TP 8643 Culte dans l'Église locale
 - TP 8653 Relation d'aide et pastorale pratique
 - TP 8663 Homilétique
 - TH 7523 Bioéthique

DEUXIÈME ANNÉE (30 crédits)

- **Séminaire obligatoire** (6 crédits)
 - MT 8806 Séminaire de recherche et de rédaction
- **Cours interdisciplinaire** (3 crédits)
- **Examens de synthèse** (3 crédits)
 - MT 8816 Examens de synthèse : Bible (AT et NT, Herméneutique), Histoire et théologie
- **Mémoire/Travaux** (18 crédits)
 - MT 8823 Projet de mémoire (3 crédits)
 - MT 8915 Mémoire (15 crédits)
 - ou :**
 - 5 travaux dirigés (15 crédits)

**Description des cours et séminaires
pour le M.Th.**

COURS ET SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

HE 8203 Histoire du protestantisme francophone au Québec

Étude de l'histoire des Églises protestantes francophones du Québec. Nous aborderons aussi celles des maritimes, des États-Unis et d'Haïti. Il y aura des exposés, suivis de discussions ainsi que plusieurs recherches individuelles. Nous puiserons de l'information dans plusieurs milieux et média et travaillerons ensemble pour établir une base de données afin de faciliter les recherches futures sur le protestantisme francophone en Amérique du Nord. Nous ne nous limiterons pas aux protestants ; ainsi, les contextes politique et social, de même que le contexte religieux dominant du catholicisme, seront au cœur de nos élaborations.

ID 8803 Herméneutique et théologie

Ce cours a pour objet d'apprécier la dimension herméneutique de toute démarche théologique ainsi que les implications théologiques de toute herméneutique. Le cours établira la nécessité et la responsabilité (théologiques, pastorales et ecclésiastiques) de l'herméneutique biblique. Le cours comporte un survol des méthodes herméneutiques et des modèles théologiques mis en œuvre dans les deux derniers siècles avec une attention spéciale aux dernières décennies. Nous nous intéresserons de façon critique aux pratiques herméneutiques de nos milieux évangéliques.

ID 8813 Méthodologie

Après une introduction générale à la recherche biblique et théologique, ce séminaire sera consacré à une présentation des méthodes en usage dans les différents secteurs biblique et théologique : la méthode historico-critique, la sémiotique, différentes méthodes herméneutiques en études bibliques, différentes méthodologies d'intégration théologique et pastorale. Obligatoire pour tous les étudiants au premier trimestre.

TH 8403 Théologie de la Réforme

Une étude à partir des documents de l'époque de la théologie et de l'ecclésiologie de la Réforme magistérielle, ainsi que l'examen de plusieurs

textes émanant de la Réforme dite radicale, qui confirment ou qui contestent certains aspects de la Réforme protestante.

MT 8806 Recherche et rédaction

Ce séminaire est pour tous les étudiant(e)s qui ont achevé leur première année de scolarité (30 crédits). Il a plusieurs objectifs :

- C'est un lieu de rencontre de tous les étudiants de maîtrise en rédaction, avec les professeurs impliqués dans la direction de ces mémoires.
- Il permet de stimuler l'élaboration du mémoire et l'articulation de ses idées maîtresses.
- Il élargit l'horizon des différents participants en les exposant à d'autres sujets de recherche et à des méthodes différentes.
- Chaque étudiant bénéficiera des critiques et des réactions de tout le groupe.

Une rencontre par semaine, les trimestres d'automne et d'hiver. Le premier trimestre sera consacré aux différents projets de mémoire, au deuxième trimestre les "maîtrisants" exposeront un chapitre (ou une partie de chapitre) de leur mémoire.

COURS ET SÉMINAIRES À OPTION

Noter que certains cours à option se donnent essentiellement sous forme de travaux dirigés.

ÉTUDES BIBLIQUES

EB 8013 Ministère de Jésus

Examen du ministère de Jésus, de ses paroles et de ses gestes - à partir de son baptême jusqu'à son arrestation - dans le but d'exposer les raisons de son ministère au sein du judaïsme de cette époque.

EB 8023 L'interprétation contemporaine des paraboles

Analyse et évaluation critique de méthodes contemporaines d'interprétation des paraboles synoptiques avec applications aux textes évangéliques.

EB 8043 Interprétation de l'AT dans le NT

Les citations de l'AT dans le NT et l'interprétation

que celui-ci fait de celui-là sont à la fois source de difficultés (parfois notoires, à l'occasion d'embarras) pour l'interprète chrétien. En même temps, elles ont exercé une fonction essentielle et première pour la formation de la foi chrétienne et la constitution de la théologie de l'Église naissante. En faisant l'exégèse de textes choisis, ce séminaire tente d'éclairer ces faits et d'en tirer les conséquences herméneutiques et de théologie biblique.

HISTOIRE

HE 8213 La mission dans l'histoire de l'Église

Ce cours a pour but d'introduire la missiologie et les études comparatives. Il facilitera la création d'un chapitre historique pour les mémoires éventuels et encouragera l'analyse critique et une bonne méthodologie.

THÉOLOGIE

TH 8413 Doctrine de Dieu

La doctrine de la Trinité comme résumé synthétique de la réponse de l'Écriture à la question : " Qui est Dieu ? ". Le mystère de Dieu comme lumière accordée à l'intelligence humaine croyante. La souveraineté de Dieu et la responsabilité humaine. Exposé et comparaison des grandes thèses qui s'affrontent.

TH 8423 La théologie contemporaine

Ce séminaire a pour but d'introduire l'étudiant(e) aux théologiens principaux de tradition évangélique au 20^e siècle. On met l'accent tant sur la production théologique que sur ses implications.

TH 8433 Sotériologie

Luther a opposé la théologie de la croix (theologia crucis) à la théologie de la gloire (theologia gloriae). Ce concept se réfère à une méthode pour faire de la théologie plutôt qu'à des théories de l'expiation comme telles. En plus d'étudier Luther et Calvin, l'étudiant examinera quelques auteurs modernes (à partir de Kierkegaard) afin d'apprendre à articuler une theologia crucis pertinente à l'intérieur de notre propre contexte culturel et religieux.

TH 8443 La doctrine de la justification

La doctrine de la justification par la foi seule a été au centre de la Réforme et des Églises qui en sont issues. Ce séminaire est consacré à la lecture des grands textes historiques avec attention particulière aux débats avec le catholicisme et aux enjeux contemporains que cette doctrine soulève.

APOLOGÉTIQUE ET PHILOSOPHIE

TH 8513 Apologétique

Le but de ce cours est :

- 1) de situer l'apologétique dans l'histoire de la pensée occidentale et l'histoire de l'Église, présenter les méthodes principales utilisées dans la tradition chrétienne et répertorier quelques problèmes fondamentaux ;
- 2) d'introduire les grandes méthodes de l'apologétique chrétienne, avec une attention spéciale à l'œuvre de Van Til ;
- 3) d'évaluer les différentes méthodologies par une confrontation avec la pratique.

Ce séminaire est ouvert à des personnes autres que les étudiants de maîtrise.

ÉTHIQUE ET THÉOLOGIE PASTORALE

TP 8613 Théologie contextuelle

Le but de ce cours est d'aider l'étudiant à comprendre les grandes lignes (théologique, missiologique et socioculturelle) de la contextualisation avec une attention particulière aux débats herméneutiques.

TP 8633 Praxéologie pastorale

Ce cours présente la méthodologie "praxéologique" dans le but d'améliorer la pratique pastorale. Dans le cadre de ce cours, les étudiants observent, problématisent, interprètent et réélaborent une pratique pastorale dans laquelle ils participent.

TP 8653 Relation d'aide et pastorale pratique

Un examen de la relation d'aide dans le cadre de la pratique pastorale, avec attention au fondement biblique, ainsi qu'aux dimensions psychologiques et philosophiques de la pratique de la relation d'aide. Plusieurs méthodes seront examinées et évaluées.

Séminaire de recherche et de rédaction
(MT 8806)

3 crédits en M.A. (1 trimestre)
6 crédits en M.Th. et M.Th.P. (2 trimestres)

Ce séminaire est requis de tous les étudiants de maîtrise qui ont complété leur première année de maîtrise ou qui ont complété 30 crédits de cours et séminaires (pour les étudiants à temps partiel). Si la participation du candidat est satisfaisante, il se verra accorder les crédits à la fin du séminaire. Le séminaire a plusieurs objectifs.

Raisons d'être du séminaire

- C'est un lieu de rencontre de tous les étudiants de maîtrise qui ont atteint le temps de recherche et de composition, ainsi que des professeurs qui dirigent leur mémoire.
- Ce séminaire vise à stimuler l'élaboration du mémoire ainsi que l'articulation d'idées fondamentales, dans un effort d'interdisciplinarité.
- Les participants auront l'occasion d'élargir leur horizon en participant aux recherches des autres étudiants.

Les participants au séminaire se réuniront une dizaine de fois chaque semestre, selon le nombre d'étudiants impliqués et le besoin de rencontres. Après une introduction, la session sera consacrée aux exposés des projets de recherche. Les rencontres de la deuxième session (pour les M.Th. et M.Th.P. uniquement) seront consacrées à une présentation suivie et d'un examen de chapitres ou de parties de chapitres des participants.

Première présentation (M.A. et M.Th.)

La première présentation inclura le titre du mémoire, l'état de la recherche sur le sujet proposé, les principaux éléments du mémoire, un état de la question, une proposition provisoire du plan du mémoire, une bibliographie des livres et articles lus et à lire, une projection des dates de rédaction des différentes parties du mémoire et une proposition de date pour la remise du mémoire.

Chaque présentation sera suivie d'une réponse préparée par un autre étudiant (et exceptionnellement par un professeur). La réponse devra inclure une appréciation générale du projet de mémoire ainsi que de ses points importants. La réponse comportera une appréciation de la clarté de la rédaction et de la cohérence de la

présentation (ou remarquera leur absence ou limitation). Les points forts et, le cas échéant, les points faibles du projet devraient être mis en lumière. En outre, la présentation devra ouvrir sur des questions à développer dans le mémoire. La discussion sera alors ouverte à tout le groupe et portera principalement sur les objectifs et la méthodologie, selon les indications qui suivent.

Objectif

Les participants tenteront d'aider l'étudiant à articuler ses points de vue, à les exprimer de façon cohérente et à se donner un soutien biblique et théologique.

Méthodologie

Les participants aideront le candidat à vérifier que la méthodologie mise en œuvre est adéquate et convient au sujet traité.

Structure de la première présentation

- Titre du mémoire (même provisoire)
- Nom du directeur du mémoire
- Objectifs que l'on poursuit
- État de la recherche (résumé succinct de ce qui a été fait jusque-là et des résultats que d'autres chercheurs ont proposés)
- Idées principales que le mémoire comporterait (points et sous-points essentiels, sans verser dans le détail)
- Plan du mémoire
- Bibliographie des ouvrages et articles déjà lus et de ceux que le candidat compte lire
- Horaire (même provisoire) de rédaction du mémoire

Il peut arriver que l'on demande au candidat de faire une deuxième présentation du projet si la première a donné lieu à des changements très importants ou si le candidat change de sujet.

Deuxième présentation (M.Th. et M.Th.P. seulement)

Comme les étudiants au M.Th. et M.Th.P. doivent participer au séminaire pendant deux trimestres, la seconde présentation portera sur un chapitre ou une partie importante d'un chapitre de leur mémoire.

Modalités

À chaque présentation, le candidat qui expose son travail sélectionnera deux articles ou chapitres de livres qui portent sur le sujet préparé. Chaque participant au séminaire se doit de lire ces textes pour être en mesure de contribuer de façon informée et utile à la discussion. Les textes choisis ne doivent pas dépasser 75 pages (longueur idéale : 50-60 pages).

Examens de synthèse (MT 8816)

Les étudiants de M.Th. et M.Th.P. doivent subir trois examens généraux (ou examens de synthèse) par lesquels ils sont appelés à démontrer des compétences dans les domaines importants du savoir théologique. Ces examens portent sur les domaines biblique, théologique et pratique.

1. Examen en études bibliques et herméneutique

C'est un examen écrit en études bibliques (Ancien et Nouveau Testament, herméneutique) qui a lieu à la Faculté, entre 9h et 17h à une date fixée par le comité du programme de maîtrise. Il a lieu, de façon générale, à la session d'automne de la deuxième d'année d'études pour les étudiants à temps plein, vers le mois d'octobre. D'autres dates seront proposées si cela s'avère nécessaire. Durant l'examen écrit, l'étudiant a droit à tous les documents qu'il désire utiliser mais n'a pas droit de conférer avec d'autres personnes. Une semaine après l'examen écrit, l'étudiant subira un examen oral qui portera sur des questions soulevées dans le travail écrit ainsi que sur d'autres questions que le comité estimera utiles et pertinentes pour le domaine des études bibliques.

2. Travail et examen de réflexion théologique

L'étudiant soumettra un énoncé théologique qui résume ses convictions théologiques et sa compréhension de la méthodologie théologique. Dans cet énoncé, l'étudiant prendra soin d'articuler non seulement les convictions théologiques et le cas échéant philosophiques qui sont les siennes, mais aussi le rapport de sa théologie à l'Écriture et à la tradition de l'Église (la sienne et générale).

3. Examen d'application des principes bibliques à la situation contemporaine

L'étudiant subira un examen oral sur un sujet qui appartient à la théologie pastorale et à l'éthique. Le sujet est remis à l'étudiant 24 heures à l'avance. Durant l'examen, l'étudiant ne dispose d'aucun autre document que sa Bible.

Objectifs

Les examens de synthèse ne sont pas destinés à vérifier l'orthodoxie de l'étudiant ni la conformité de ses vues avec celles du corps professoral de la Faculté de théologie évangélique. L'objectif de ces examens est de permettre à l'étudiant de s'exprimer sur des thèmes fondamentaux et constituent l'occasion pour le Comité des

professeurs de la Faculté de vérifier que l'étudiant est en mesure d'articuler clairement ses positions bibliques et théologiques et possède une philosophie du ministère adéquate.

EXEMPLES DE QUESTIONS POUR LES EXAMENS DE SYNTHÈSE

• 1er exemple : études bibliques

Méthodologie

L'étudiant démontrera qu'il est au fait de méthodes d'études dans le secteur biblique (ainsi que sa capacité de les utiliser et d'en faire une analyse critique). L'exégèse doit occuper une place cardinale dans cet examen. Dans le traitement du texte biblique, on s'attend en particulier à ce que les candidats utilisent le texte grec et fassent référence, au besoin, au texte hébreu.

Exemples de questions qui seront posées

1. Articulez une théologie biblique de l'alliance (ou des alliances), en faisant une exégèse soignée des passages bibliques que vous estimez essentiels.
2. Discutez de la centralité de la mort et de la résurrection du Christ dans le Nouveau Testament.
3. Traitez du thème du Règne de Dieu dans l'enseignement de Jésus. Évoquez ses antécédents dans l'Ancien Testament et ses développements dans le reste de la littérature du Nouveau Testament.
4. Comment *Dieu s'est-il révélé dans l'histoire* ? En faisant l'exégèse de passages bibliques appropriés, montrez que la révélation de Dieu est historique, progressive, et canonique.
5. L'enseignement de l'apôtre Paul sur la rédemption (le salut). Exégèse de textes choisis en soulignant les liens possibles avec l'Ancien Testament et avec les écrits du Nouveau Testament.
6. L'enseignement biblique sur la création (Ancien et Nouveau Testament).

• **2e exemple : travail et examen historico-théologique**

Dans un texte de 12 à 15 pages (minimum: 10 pages ou 2500 mots, maximum: 20 pages ou 5000 mots), l'étudiant composera un résumé de ses convictions théologiques. L'étudiant prendra soin de présenter un texte équilibré, personnel, avec un solide appui biblique des positions proposées ; il évoquera clairement la méthode par laquelle le savoir théologique est acquis. Les doctrines importantes de la théologie classique, en particulier réformée et évangélique, devraient être représentées. La référence au texte biblique et à la tradition ecclésiastique est essentiel. L'étudiant devrait montrer qu'il est au courant des questions importantes de la théologie et d'histoire de l'Église.

L'énoncé théologique

L'énoncé théologique du candidat devrait clairement se situer par rapport aux questions suivantes (*loci* cardinaux de la théologie chrétienne) :

- La révélation et la doctrine de la Parole
- La doctrine de Dieu
- La christologie
- Le péché et la rédemption
- La création et l'anthropologie
- L'eschatologie
- L'ecclésiologie (et les sacrements)
- La mission de l'Église et du chrétien et la relation à la société

L'examen oral

Outre des questions visant à clarifier ou développer des points inclus dans l'énoncé théologique, le candidat pourrait avoir à répondre à d'autres questions théologiques. De plus, des sujets centraux de l'histoire de l'Église et de l'histoire de la théologie seront abordés tels que :

- Les débuts de l'histoire de l'Église
- La Réforme
- Les grands réveils
- Le catholicisme
- L'Église de professants et le mouvement évangélique
- Les sectes chrétiennes

Les candidats sont encouragés à lire des credos classiques ainsi que des confessions de foi qui ont marqué l'histoire de l'Église (credos anciens, confessions de Westminster, La Rochelle, Deuxième confession baptiste de Londres, etc.).

Pastorale et éthique

1. Le divorce (en général, de chrétiens, de responsables d'Églises)
2. La question du ministère féminin dans l'Église
3. Promesses, défis et difficultés en lien avec les relations interculturelles (dans la société et dans l'Église)
4. Relation d'aide dans des situations de crise :
 - Décès
 - Meurtre d'un membre de la famille
 - L'enfant d'un membre de votre Église a le SIDA
 - Cas d'homosexualité d'un membre de la famille (enfant ou conjoint)
 - Abus sexuels
 - Crime commis par un membre influent de la communauté ecclésiastique locale
5. Présentation d'un enfant
6. Institutionnalisation de l'Église
7. L'évangélisation et le respect des convictions des autres

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Les examens de synthèse présupposent une connaissance biblique et théologique avancée, ainsi qu'une familiarisation avec la méthodologie mise en pratique, comme on est en droit de l'attendre d'étudiants qui ont fini leur première année d'études de maîtrise. L'information, les éléments traités et les méthodologies sont assez représentés dans la liste des livres suivants. Celle-ci est seulement *indicative*.

ÉTUDES BIBLIQUES

- G. Fee and D. Stuart, *Un nouveau regard sur la Bible*
- W.M. Swarthey (ed), *Slavery, Sabbath, War and Women : Case Issues in Biblical Interpretation*
- R. de Vaux, *Les institutions de l'Ancien Testament*
- Provan, Long, and Longman, *A Biblical History of Israel*
- B.S. Childs, *Introduction to the Old Testament as Scriptures*

R. Dillard et T. Longman, *Introduction à l'Ancien Testament*

B. Waltke, *Théologie de l'Ancien Testament*

Brown, Wenham, Bruce, France, *Vérité historique et critique biblique*

F. Bassin, F. Horton, A. Kuen, *Introduction au Nouveau Testament : Évangiles et Actes*

A. Kuen, *Les lettres de Paul*

J. Jeremias, *Jérusalem au temps de Jésus*

P. Guillemette et M. Brisebois, *Introduction aux méthodes historico-critiques*

G.E. Ladd, *Théologie du Nouveau Testament*

B.J. Malina et R.L. Rohrbaugh, *Social-Science Commentary on the Synoptic Gospels*

H. Ridderbos, *The theology of Paul : An Outline*

Van Til, *Defense of the Faith*

ETHIQUE ET THÉOLOGIE PASTORALE

J. Ansaldi, *Ethique et sanctification*

O. O'Donovan, *Résurrection expérience morale. Esquisse d'une éthique théologique*

M. Ray, *Théologie pratique*

J. Stott, *Le chrétien et les défis de la vie moderne*, 2 vols.

A. Mickelsen (ed), *Women, Authority and the Bible*

F.B. Craddock, *Prêcher*

K.S. Kantzer (ed), *Applying the Scriptures*

THÉOLOGIE HISTORIQUE ET SYSTEMATIQUE

R. Bainton, *Christianity*

R.C. Petry (ed), *A History of Christianity. Readings in the History of the Church*

E. Léonard, *Histoire générale du Protestantisme*

T. George, *The Theology of the Reformers*

P. Tillich, *Histoire de la pensée chrétienne*

K. Barth, *Esquisse d'une dogmatique*

J. Calvin, *L'Institution chrétienne*, vol 1 à 3

H. Blocher, *Révélation des origines*

H. Blocher, *La doctrine du péché et de la Rédemption*

H. Blocher, *Christologie*

J. Packer, *Knowing God*

Guide de préparation et de présentation du mémoire

CHOIX DU DOMAINE D'ÉTUDE ET DU DIRECTEUR DE RECHERCHE (DIRECTEUR DE MÉMOIRE)

Un mémoire est un travail de recherche cohérent qui :

- Énonce un problème,
- Explique la manière de l'aborder,
- Présente les résultats des recherches de l'auteur(e),
- Identifie ce qui a été appris ainsi que des pistes de recherche futures.

La FTE propose trois domaines de recherche et de spécialisation pour les études de maîtrise :

- **Études bibliques** : histoire, culture et arrière-plan bibliques et proche-oriental ancien, langues bibliques et exégèse, herméneutique et théologie biblique.
- **Études théologiques et historiques** : théologie historique et systématique, éthique et apologétique, histoire ecclésiastique.
- **Études pratiques** : pastorale, relation d'aide et ministère de l'Église.

Dans chacun de ces domaines, la Faculté dispose de professeurs pour assurer la direction de la recherche et de la rédaction du mémoire.

Il est recommandé d'arrêter son domaine de spécialisation le plus rapidement possible (dès l'admission si possible), de façon à orienter les séminaires à option et les travaux sur la spécialisation choisie dès le début de la scolarité de maîtrise. Le choix rapide du domaine permettra aussi de définir rapidement le sujet du mémoire et de faciliter le choix du directeur de mémoire. L'étudiant évitera ainsi une perte de temps précieuse. De plus, l'étudiant bénéficiera des conseils du responsable de cycle et des ressources appropriées dès le début de son programme de maîtrise.

Les critères qui président au choix du mémoire doivent inclure les suivants : l'étudiant doit être en mesure de rédiger son mémoire dans une période de 4 à 9 mois (temps plein) après la fin de tous ses cours et séminaires de maîtrise ; il doit s'assurer qu'il a les moyens et un intérêt suffisamment

soutenu pour terminer les recherches entreprises. Ainsi il ne choisira pas un sujet sur le Proche-Orient ancien s'il ne maîtrise pas les langues anciennes et n'est guère disposé à les acquérir ; il ne choisira pas un sujet de philosophie et d'apologétique s'il n'est pas prêt à investir dans ce domaine de réflexion.

Directeurs de mémoire à la FTE

Les professeurs suivants sont habilités à diriger des mémoires de maîtrise à la Faculté :

- D. Angers (NT, Théologie biblique)
- J. Maurais (AT, Langues bibliques)
- D. Timmer (AT, Théologie biblique)
- J. Boulet (Langues bibliques)
- Pinard (Histoire de l'Église)
- M. Wall (Éthique, Missiologie)
- W. Peach (Études pastorales)
- R. Perron (Apologétique et études pastorales)

Choix et approbation du sujet de mémoire

L'élaboration initiale du projet de mémoire est faite en consultation avec le professeur du cours ID8813 Méthodologie. Une fois le projet validé, celui-ci doit être présenté à l'adjointe académique du 2^e cycle (cycle2@fteacadia.com) accompagné du formulaire prévu à cet effet (voir annexe 1 : Sujet du mémoire proposé).

Le projet de mémoire doit ensuite être approuvé par le bureau décanal après quoi un directeur de mémoire sera assigné à l'étudiant ou à l'étudiante. Ce même directeur supervisera l'étudiant(e) pendant toute la durée du mémoire. Le projet de mémoire permet d'explorer les domaines d'intérêt possibles et d'arriver à un objectif très précis. Le stade de la proposition est très important car une question de recherche trop vague entraînera presque toujours un échec.

Les étudiants en rédaction doivent travailler avec diligence tout au long de ce processus et prendre en compte les commentaires de leurs pairs (dans le cadre du Séminaire de recherche et rédaction) et de leur directeur afin d'affiner et de renforcer le

sujet de recherche. Le directeur aidera l'étudiant(e) à préciser les paramètres, l'outillage et la méthodologie qui seront mis en œuvre.

Voici le type de questions à se poser lors de l'élaboration du projet de mémoire :

- L'objectif du mémoire est-il clairement énoncé et d'une portée acceptable pour un mémoire de maîtrise ?
- Les limites de la littérature primaire qui sera étudiée sont-elles clairement énoncées et logiques (p. ex. spécifiques à une période de temps, spécifiques à un seul auteur, spécifiques à un sujet qui couvre le canon) ?
- La méthodologie a-t-elle été clairement définie ?
- Les monographies les plus importantes ont-elles été identifiées, examinées et ont-elles aidé à formuler la question de la thèse ?
- La bibliographie initiale est-elle de qualité et de portée suffisantes ?

PRÉSENTATION MATÉRIELLE

Langue du mémoire

La présentation écrite des résultats de la recherche du deuxième cycle, conformément au Règlement des universités du Québec, doit se faire, en principe, en langue française. Elle pourrait se faire dans une autre langue si le comité du programme de maîtrise l'autorise. Le candidat doit demander une autorisation par écrit au comité avant de commencer la rédaction du mémoire dans une langue autre que le français. L'autorisation se fera par écrit.

RÈGLES DE PRÉSENTATION

Au cours de la rédaction de son mémoire, le candidat fera attention à suivre les règles qui régissent la rédaction et la présentation des travaux universitaires de la Faculté. Il est en particulier important de consulter un manuel de méthodologie utilisé par la Faculté (voir les ouvrages disponibles en bibliothèque et ceux dans la section *Autres Sources de Documentation* ci bas).

Format des pages du document

Le document électronique doit comporter des pages du format suivant : 21,6 cm par 27,9 cm (8½ par 11 pouces), sauf pour certains schémas, illustrations ou tableaux qui pourraient excéder cette norme.

Marges

La marge supérieure est de 1 pouce (2,54 cm) pour la pagination.

La marge inférieure est toujours de 1 pouce (2,54 cm), même si la page contient des notes ou des références.

La marge de gauche est de 1 pouce (2,54 cm).

La marge de droite est de 1 pouce (2,54 cm).

PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Préalables

La clarté, la lisibilité, la présentation matérielle du mémoire sont importantes. La FTE se réserve le droit de renvoyer tout mémoire remis et qui ne serait pas conforme aux critères de rédaction et de présentation de la Faculté.

Ordre du mémoire de maîtrise

Un mémoire de maîtrise rédigé à l'intention de la Faculté de théologie évangélique doit contenir les éléments suivants (tous les éléments sont obligatoires, sauf là où cela est indiqué autrement) ; chaque élément doit commencer sur une nouvelle page. Un mémoire est accessible à la bibliothèque à titre de modèle.

- Page de garde (page blanche)
- Page de titre
- Identification des membres du jury
- Autorisation de diffusion
- Sommaire
- Résumé (seulement si le mémoire est rédigé dans une langue autre que le français)
- Table des matières
- Liste des tableaux si le mémoire en comporte
- Liste des figures si le mémoire en comporte
- Liste des sigles et abréviations
- Dédicace (facultatif)
- Remerciements (facultatif)
- Avant-propos (facultatif)
- Corps du mémoire (chaque chapitre débutera sur une nouvelle page)
- Index analytique si l'étudiant le désire ou si le

- directeur du mémoire l'exige
- Sources documentaires (bibliographie et autres sources utilisées)
- Attestation concernant l'usage de matériel sous copyright
- Appendices et annexes (s'il y a lieu)
- Page de garde (page blanche)

Explications

Pages de garde

Ce sont des feuilles blanches placées l'une au début et l'autre à la fin du mémoire. Elles ne comptent pas dans la pagination.

Page de titre

Cette page comporte les éléments essentiels à l'identification du mémoire (voir annexe 2 : Modèle de page titre). Les mémoires sont protégés partout au monde contre le plagiat, aussi la page de titre doit porter la mention du *copyright* avec la date de remise du mémoire. Exemple : Louis Rousseau, 1985. Le titre doit être choisi avec soin pour correspondre le plus possible au contenu du mémoire. Il doit contenir *au plus quinze (15) mots*, y compris les articles et les prépositions, sans dépasser 175 caractères, y compris les signes de ponctuation et les espaces entre les mots.

Identification du jury

Cette page est placée immédiatement après la page du titre (voir annexe 3 : Identification du jury).

Autorisation de diffusion

Cette autorisation permet aux bibliothèques concernées (celles de la Faculté de théologie évangélique et celle de l'université Acadia d'avoir un exemplaire et d'en autoriser la diffusion à des fins non commerciales (voir annexe 4). Après l'acceptation du mémoire, le candidat signera également la " licence non exclusive de reproduire des thèses " (copie à l'administration).

Le sommaire

Le sommaire présente le sujet et le but du mémoire, les hypothèses de travail et la méthode mise en application, ainsi que les résultats obtenus, les conclusions et les implications. Le sommaire ne doit pas dépasser 400 mots (ou deux pages).

Résumé

Après autorisation de la Faculté, un étudiant pourra rédiger son mémoire dans une langue autre que le français (généralement l'anglais). Dans ce cas, un résumé en français est obligatoire (maximum : 400 mots ou deux pages).

Table des matières

La table de matières doit couvrir tout le mémoire et renvoie à la page correspondante du travail.

Attestation concernant le matériel sous copyright

Si le candidat a reproduit dans son mémoire du matériel sous copyright (textes, schémas), il doit obtenir avant la soutenance du mémoire, des autorisations écrites des tenants droit et remplir une attestation à cet effet (voir modèle annexe 5). Cette attestation précède immédiatement les annexes

Abréviations

Les abréviations bibliques doivent être conformes à celle du " Guide de présentation matérielle " publié par la Faculté.

La numérotation des pages

La numérotation des pages se fait de la manière suivante : on utilise les chiffres romains minuscules pour tout ce qui précède et tout ce qui suit le corps du mémoire propre (les annexes, index, remerciements, etc.) Cette numérotation est consécutive avec celle de la table des matières ; on utilise les chiffres arabes, placés en haut à droite, pour le corps ou les pages du mémoire proprement dit.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PROBITÉ ET PLAGIAT

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Tout plagiat et toute tricherie dans la rédaction du mémoire constitue une infraction et sera l'objet des sanctions disciplinaires les plus sévères. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat. Voir la section *Plagiat* dans ce Guide pour plus d'informations.

Les citations et les idées d'autrui servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Voir le chapitre 6 en JUTRAS, Sylvie, *Mon compagnon de rédaction scientifique*, Montréal, Les éditions JFD, 2019. Consultez votre directeur si vous êtes incertain.

DÉPÔT DU MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Lorsque l'étudiant a terminé la rédaction de son mémoire, et que, de l'avis de son directeur de recherche, le dépôt du mémoire est recommandable, l'étudiant avise la Faculté un mois à l'avance de son intention de déposer son travail en remplissant le formulaire prévu à cet effet (voir annexe 6 : Avis de dépôt de l'original du mémoire).

Dans le cas d'un mémoire de 12 ou 15 crédits, ce laps de temps est nécessaire à la constitution du jury et à la préparation de la soutenance. Si l'étudiant ne dépose pas le mémoire comme indiqué (ou à quelques jours près), il doit payer des frais (voir le tarif indiqué dans la section *Droits et frais à acquitter*).

Le dépôt du mémoire est fait par l'étudiant lui-même. On ne peut pas le déposer pour lui, puisqu'au moment du dépôt il doit signer un document attestant que le travail remis constitue sa propriété intellectuelle. Il doit en outre signer un formulaire nécessaire à la diffusion du mémoire (voir annexe 4).

Cette autorisation est nécessaire pour qu'une copie du mémoire soit déposée dans les archives de la Bibliothèque nationale du Canada. À cet effet, la Bibliothèque nationale du Canada rappelle :

Assurez-vous que votre thèse ne contienne qu'une **faible quantité** de documents faisant l'objet d'un droit d'auteur. En vertu de la **Loi sur le droit d'auteur**, vous pouvez inclure dans votre thèse un extrait raisonnable du travail d'une autre personne. Si vous citez un passage plus important que cet extrait, vous devez obtenir une permission écrite du ou des titulaire(s) de droits d'auteur et l'inclure dans votre thèse. De plus, si votre thèse contient un chapitre (ou plus d'un) que vous avez publié sous

forme d'article dans une revue spécialisée ou dans un livre, vous devez obtenir l'autorisation du ou des titulaire(s) de droits d'auteurs, c'est-à-dire des éditeurs. De la même façon, si une partie de votre thèse a été écrite en collaboration avec un autre (ou plus d'un), vous devez inclure dans votre thèse une déclaration du ou des coauteur(s) vous donnant la permission de microfilmer votre thèse. Ces mesures sont prises afin de voir à ce que le travail de chacune des personnes qui a contribué à la thèse soit dûment reconnu¹.

La soumission du mémoire se fera sous forme électronique, en format Word (ou équivalent) et PDF. Après avoir effectué d'éventuelles corrections exigées par le jury ou le deuxième lecteur, l'étudiant remettra la version finale au responsable du deuxième cycle en format électronique (PDF). Il est aussi de coutume de remettre un exemplaire corrigé du mémoire au directeur de mémoire.

ÉVALUATION DU MÉMOIRE

Les critères utilisés pour l'évaluation d'un mémoire de maîtrise à la FTE sont les suivants :

- a. L'aptitude du candidat à accomplir un travail intellectuel et plus spécifiquement théologique à un niveau avancé : dans l'ensemble et à l'intérieur des limites du projet, l'argumentaire du mémoire est-il appuyé par une recherche, argumentation et analyse solides ?
- b. La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine de recherche choisi par le candidat : la recherche du mémoire s'insère-t-elle dans le contexte scientifique approprié (grâce à une revue de la littérature et une discussion de sa contribution au domaine d'étude) ?
- c. La qualité de la rédaction du mémoire : le mémoire est-il bien organisé ?
- d. La qualité de la présentation typographique et matérielle.
- e. Le sommaire à titre de résumé du contenu et de la méthodologie mise en œuvre.
- f. La qualité de la présentation orale et des réponses aux questions du jury lors de la soutenance (si applicable).

Déroulement de la soutenance (pour mémoires de 12 ou 15 crédits seulement)

Selon les règlements de la Faculté, la composition du jury (lorsque nécessaire) se fait par un jury composé d'un minimum de trois membres : le directeur de mémoire, qui agit à titre de rapporteur, le doyen ou le responsable du programme de maîtrise (à moins qu'il ne préside seulement) et un troisième professeur, dans la mesure du possible invité d'une institution universitaire autre que la FTE. Le troisième membre est désigné par le doyen de la Faculté. Le jury est présidé par le doyen ou par le directeur du programme de maîtrise, sauf si ce dernier agit déjà à titre de directeur de mémoire. Le directeur de mémoire ne peut pas être président du jury. Le troisième membre du jury est choisi pour sa compétence dans le domaine couvert par le mémoire.

Normalement, un à deux mois après que tous les membres du jury ont reçu un exemplaire du mémoire, le doyen de la Faculté convoque une soutenance du mémoire. Durant la période de l'été, le laps de temps sera vraisemblablement plus long. La soutenance est publique. Elle dure 1h30 à 2 heures environ. Le mémoire est évalué en fonction des critères contenus dans le règlement pédagogique du programme de maîtrise.

Après l'introduction d'usage, le candidat fait une présentation de 15 à 20 minutes environ pour faire ressortir ses objectifs, la méthodologie adoptée et les principales conclusions de son mémoire dans le cadre des recherches déjà faites, tout en indiquant les questions qui demeurent en suspens ou qui peuvent déboucher sur de nouvelles possibilités de recherche.

À la suite de son exposé, les membres du jury font les remarques qui leur semblent pertinentes et interrogent le candidat sur tout aspect du mémoire qu'ils jugent utile. L'ordre d'intervention est le suivant : professeur invité (examineur externe), directeur du mémoire, président du jury (s'il est évaluateur du mémoire). Chaque intervention durera environ 25 minutes.

Conclusion du jury

Immédiatement après la soutenance, le jury se retire pour délibérer. Après ses délibérations il arrivera à l'une des conclusions suivantes que le président communique oralement au candidat,

avant de le faire par écrit dans les jours qui suivent.

• *Acceptation unanime du mémoire* (dans des cas exceptionnels avec les félicitations du jury)

- a. Cette acceptation peut être inconditionnelle ; le candidat remet alors son mémoire tel quel (voir plus haut).
- b. L'acceptation peut être conditionnelle à des corrections du mémoire. Ces corrections peuvent être de deux ordres :
 - mineures (relatives à l'orthographe, la grammaire, des reprises d'un ou quelques paragraphes ou courtes sections), auquel cas le candidat doit satisfaire aux exigences communiquées et remettre des exemplaires corrigés dans les trente jours qui suivent ;
 - majeures (reprise d'un chapitre ou de parties importantes du mémoire), auquel cas l'étudiant doit faire le travail demandé et remettre le mémoire corrigé à l'intérieur d'une période qui n'excédera pas six mois (le jury fixera la période exacte).

Les corrections sont faites sous la responsabilité du directeur de mémoire ou du responsable du programme de maîtrise, mais l'approbation finale du jury est requise dans le cas de corrections majeures. Le grade de M.A, M.Th. ou M.Th.P. ne peut être conféré qu'après la remise des exemplaires finaux du mémoire et l'approbation du jury.

• *Refus unanime du jury*

Cette décision est sans appel, et met fin à la candidature de l'étudiant.

• *Acceptation ou refus majoritaire*

Cette décision entraîne la formation d'un second jury. Le second jury se réunira dans une période de un à deux mois suivant la rencontre du premier jury ; la décision du second jury est prise à la majorité des voix (mêmes conditions que ci-dessus).

AUTRES SOURCES DE DOCUMENTATION

BOISSONNAULT, Pierre, *La dissertation*

DIONNE, Bernard, *L'essentiel pour réussir ses études, 6e édition*

GAUTHIER, L. et POULIN, N, *Savoir apprendre : avoir le vent dans les voiles sans toujours étudier à la planche*

GOULET Liliane et LÉPINE, Ginette, *Cahier de méthodologie*

JUTRAS, Sylvie, *Mon compagnon de rédaction scientifique*

KUEN, Alfred, *Comment étudier : méthodes de travail intellectuel*

SIMARD, Jean-Paul, *Guide du savoir écrire, N. Éd.*

TREMBLAY, Robert, *Savoir faire : précis de méthodologie pratique (important pour les normes de présentation des références bibliographiques)*

Annexes

[ANNEXE 2] - [MODÈLE DE PAGE TITRE]

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ÉVANGÉLIQUE

LA NOTION D'EFFORT DANS LES ÉPÎTRES DE PAUL

HÉLÈNE TREMBLAY

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître en Théologie (M.Th.)
à la Faculté de théologie évangélique

UNIVERSITÉ ACADIA

AVRIL 2001

[ANNEXE 3] - [IDENTIFICATION DU JURY – Mémoire 12 ou 15 crédits]

Ce mémoire de maîtrise intitulé :

présenté par :

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

[Pour mémoire M.A. 6 crédits]

M _____, Deuxième lecteur

M _____, Directeur du mémoire

[Pour mémoire M.A. 12 crédits et M.Th.]

M _____, président

M _____, Examineur externe

M _____, Directeur du mémoire

Ce mémoire a été accepté le _____ par la Faculté de théologie évangélique (Université Acadia) pour le grade de Maître en Théologie [la date est apposée après la soutenance, avec la signature des membres du jury au regard de leur nom. Les signatures sont à l'encre bleue.]

[ANNEXE 4] - AUTORISATION DE DIFFUSION

Je, soussigné, atteste que le présent travail, remis comme mémoire de maîtrise à la Faculté de théologie évangélique (Montréal), Université Acadia, constitue ma propriété intellectuelle personnelle. Ce n'est pas le résultat d'un plagiat et il n'a pas été obtenu par des procédures contraires à l'éthique universitaire. J'autorise la Faculté à déposer un exemplaire dans sa bibliothèque et un exemplaire dans la bibliothèque de l'université Acadia.

De plus, j'autorise d'autres moyens de diffusion (fichier électronique) pour des fins non commerciales.

Signature de l'étudiant

Date

[ANNEXE 5] - AUTORISATION DE REPRODUIRE DES TEXTES**AUTORISATION DE REPRODUIRE DES TEXTES SOUS COPYRIGHT**

Je, soussigné, déclare avoir obtenu l'autorisation des tenants droit d'inclure dans mon mémoire les textes (dessins, graphiques ou n'importe quel autre matériel sous copyright) reproduits en annexes ci-après.

Auteur [signature]

Date

[ANNEXE 6] - AVIS DE DÉPÔT DE L'ORIGINAL DU MÉMOIRE

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) _____

J'ai examiné avec soin l'original du mémoire tel qu'il sera soumis aux examinateurs.

À mon jugement, il répond aux exigences
tout autant au plan de la qualité de la langue que du contenu
et j'autorise son dépôt pour fins d'évaluation terminale.

DATE_____
SIGNATURE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

J'ai l'intention de déposer une copie électronique de mon mémoire, intitulé

DATE_____
SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT

Ce formulaire doit être remis à la personne responsable du deuxième cycle.

[ANNEXE 7] - JOURNAL DE BORD

Journal de bord 1/2 – Visionnement des cours

Étudiant : _____ Cours/Trimestre : _____

Note : Insérez dans la colonne « Description » une courte description de l'enregistrement visionné pour chaque semaine du cours, suivi de la date où vous avez complété le visionnement. Si vous n'avez pas pu compléter le visionnement de l'enregistrement en question, indiquez le pourcentage complété. S'il n'y a pas d'enregistrement pour la semaine en question (semaine de lecture, examen, etc.) indiquez-le aussi.

Visionnement des cours

Semaine	Description	Date : <i>complété ou pourcentage visionné</i>
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		

Journal de bord 2/2 - Rapport de lectures

Étudiant : _____ **Cours/Trimestre :** _____

Note : Dans le premier tableau, indiquez les lectures qui vous sont demandées en lien avec une session spécifique du cours. Par exemple, si un article doit être lu pour la semaine 3, indiquez le titre de cet article dans le premier tableau sur la ligne appropriée. Dans le deuxième tableau, énumérez les autres lectures complétées pour le cours et qui ne sont pas liées à un échéancier particulier (outre la fin du cours).

Lectures hebdomadaires

Semaine	Titre du livre/article	Pages lues (de – à –)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

Autres lectures

Titre	Pages lues (de – à –)